

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

*Identité collective et politique étrangère européenne :  
l'opération EUNAFOR- SOM vue de Wallonie  
francophone*

Auteur : Daels Adrien

Promoteur(s) : Professeur Fabienne Leloup

Année académique 2019-2020

Master [120] en sciences politiques, orientation relations internationales,  
à finalité spécialisée : gouvernance globale et politique internationale





*Merci à ma Promotrice le Professeur Leloup pour ses conseils et l'ensemble du temps qu'elle  
m'a accordés.*

*Merci Papa, Merci Maman.*

*Merci Salvatore pour ses nombreuses heures passées par écrans interposés.*



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Résumé .....  | 7  |
| Introduction.....   | 8  |
| Problématique .....   | 10 |
| Chapitre 1 : Méthodologie générale .....                                  | 13 |
| Chapitre 2 : Etat des connaissances théoriques.....                       | 14 |
| Résumé de l'état de l'art de la littérature .....                         | 14 |
| Identité.....   | 14 |
| Identité individuelle et collective .....                                 | 16 |
| Chapitre 3 : Choix d'une école de pensée.....                             | 18 |
| L'approche Constructiviste en Relations internationales.....              | 18 |
| Chapitre 4 : Cadre conceptuel.....  | 22 |
| Identité.....   | 22 |
| Identité d'un Etat.....   | 23 |
| L'identité européenne.....  | 29 |
| Synthèse sur l'identité et l'identité européenne .....                    | 32 |
| La notion de politique étrangère .....                                    | 34 |
| Politique étrangère de l'Union Européenne.....                            | 36 |
| EUNAVFOR-SOM .....  | 44 |
| Lien entre politique étrangère et identité .....                          | 45 |
| Chapitre 5 : Question de recherche .....                                  | 48 |
| Hypothèses de réponses .....  | 48 |
| Chapitre 6 : Cadre opérationnel .....                                     | 49 |
| Chapitre 7 : Etude empirique : Analyse du cas de l'Union Européenne ..... | 53 |
| Méthodologie .....  | 53 |
| Méthode de recherche .....  | 53 |
| Biais potentiels amenés lors de l'analyse.....                            | 56 |
| Analyse empirique.....  | 57 |
| Analyse des résultats de l'enquête .....                                  | 57 |
| Conclusion sur l'analyse des résultats de l'enquête.....                  | 73 |
| Conclusion générale .....   | 76 |
| Bibliographie.....  | 80 |

## Résumé

Ce mémoire veut analyser l'influence potentielle dont pourrait jouir une politique étrangère sur les modifications de l'identité collective des individus. Nous nous sommes alors intéressé au cas européen et nous nous sommes posé la question d'ouverture suivante « la politique étrangère de l'Union européenne joue-t'elle (effectivement) un rôle (primordial) dans l'établissement d'une identité européenne ? ». Afin de répondre à cette question, nous travaillerons à la lumière de l'approche constructiviste des Relations internationales. Nous travaillerons, ensemble, différents concepts tels que l'identité, l'identité étatique, l'identité collective ou encore la notion de politique étrangère. Nous verrons les influences théoriques qu'une politique étrangère peut alors avoir sur l'identité collective. Nous nous poserons alors la question de recherche suivante « La politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM* permet-elle la transformation de l'identité collective européenne ? » et établirons alors ensemble l'hypothèse de réponse suivante : « l'action européenne en matière de politique étrangère contribue à la perception d'une identité collective européenne plus forte ».

Afin de pouvoir infirmer ou confirmer nos hypothèses, nous baserons notre analyse empirique sur les ressentis des citoyens wallons francophones face à la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*. Au travers de cette analyse empirique, nous questionnerons les citoyens wallons francophones sur l'identité collective européenne et sur leurs ressentis face à cette dernière avant et après la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*. Cette analyse empirique nous permettra alors de tirer certaines conclusions et nourrira alors de futurs questionnements.

## Introduction

Dans le cadre de ce mémoire, et comme l'indique le titre de ce dernier, nous nous intéressons à l'identité collective et à la relation que cette dernière peut entretenir au travers de la politique étrangère menée par les acteurs étatiques. Au regard des nombreuses lectures inhérentes à la rédaction d'une recherche scientifique, il est apparu que nombreux sont les ouvrages scientifiques s'intéressant à cette dimension des Relations Internationales au niveau des acteurs étatiques. En revanche, les travaux étudiant cette dimension des Relations Internationales au niveau européen est relativement moins présente dans la littérature.

Ce mémoire est alors composé de deux parties. La première partie, uniquement théorique, reprendra les théories explicatives basées sur les acteurs étatiques et donc sur l'échelle étatique. Cette première partie nous permettra d'établir une question de recherche précise et des hypothèses de réponses. La seconde partie de ce mémoire sera quant à elle marquée par un changement d'échelle. En effet, cette seconde partie du mémoire sera basée sur l'Union européenne et sa politique étrangère afin d'analyser la relation entretenue par cette dernière avec l'identité collective européenne. Ce changement d'échelle représente l'enjeu de ce mémoire et une volonté personnelle (au même titre que de baser notre échantillon de recherche sur les citoyens wallons francophones).

Ce travail universitaire analyse alors l'influence qui pourrait potentiellement être exercée par la mise en œuvre de politiques étrangères de l'Union européenne sur l'identité collective des citoyens européens. Il convient également de mettre en exergue que ce mémoire n'a pas la prétention de fournir une vérité unique à ce questionnement mais bien de présenter une première réponse qui pourrait être infirmée ou confirmée dans le cadre d'études scientifiques plus vastes et disposant de plus de moyen (et n'étant pas bloqué par la situation sanitaire sans précédent déclenchée par la crise de la *COVID-19*).

Afin de mener une recherche complète, ce mémoire est divisé en différents chapitres. Après avoir présenté notre problématique, le premier chapitre présentera les grandes lignes méthodologiques suivies dans le cadre de ce mémoire, le deuxième chapitre nous permettra d'établir un premier éclairage nécessaire afin d'observer notre problématique et ses contours. Le troisième chapitre de ce mémoire nous définira en profondeur l'école de pensée que nous décidons d'utiliser dans le cadre de ce mémoire et sera donc la charpente théorique de ce dernier. Le quatrième chapitre nous permettra d'élaborer des concepts théoriques propres à

notre recherche tels que les concepts d'identité, d'identité collective ainsi que la notion de politique étrangère et la politique étrangère de l'Union européenne. Ces différents concepts seront établis sur base des éléments théoriques travaillés dans le troisième chapitre et nous permettra alors d'établir, dans notre cinquième chapitre, une véritable question de recherche et les hypothèses de réponses qui seront la base de notre analyse empirique.

Cette analyse empirique composera l'ensemble de notre sixième chapitre et nous permettra alors de croiser éléments théoriques et données primaires récoltées dans le cadre de cette recherche. Cette analyse nous permettra alors d'infirmer ou de confirmer nos hypothèses et donc d'établir une conclusion reprenant grandes de ligne de ce mémoire mais également des questions d'ouvertures qui apparaissent être pertinentes au regard des éléments de conclusion.

## Problématique

Selon la Professeure Dolores Rubio García (2007), il semble cohérent de remettre en question la capacité réelle de l'Union européenne d'établir une identité commune à tous les Européens. Le traité de Maastricht de 1992 conçoit une citoyenneté spécifique à l'Union européenne.

Le traité de Maastricht (1992, pp.15-16) reconnaît, en effet, selon son article 8 «

- 1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.
- 2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Article 8 A

- 1. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité et par les dispositions prises pour son application.
- 2. Le Conseil peut arrêter des dispositions visant à faciliter l'exercice des droits visés au paragraphe 1; sauf si le présent traité en dispose autrement, il statue à l'unanimité sur proposition de la Commission et après avis conforme du Parlement européen.

Article 8 B

- 1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat.
- 2. Sans préjudice des dispositions de l'article 138 paragraphe 3 et des dispositions prises pour son application, tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. ».

L'article 8 C de ce traité de Maastricht (1992, pp.16) reconnaît le fait que : «

- Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État. Avant le 31 décembre 1993, les États membres établiront entre eux les règles nécessaires et engageront les négociations internationales requises en vue d'assurer cette protection. Article 8 D Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen conformément aux dispositions de l'article 138 D ».

Selon Dolores Rubio García (2007), ce traité européen manifeste le désir d'établir une nouvelle identité qui va permettre la constitution d'un sentiment d'appartenance des citoyens à cette nouvelle entité politique. En revanche, toujours selon Dolores Rubio García (2007, pp. 65), « il n'est pas acquis que cela ait ouvert la voie de l'identité européenne. Au contraire, cette citoyenneté révèle la complexité de cette identité. Le sentiment d'identité se fonde principalement sur des critères d'appartenance nationale ».

Au regard de ces premiers éléments, intéressons-nous aux travaux du Professeur René Schwok (2009), professeur ordinaire au Département de sciences politiques et relations internationales de l'Université de Genève ainsi qu'au Global Studies Institute (GSI), selon qui, la politique étrangère entreprise par l'Union Européenne semblerait alors occuper une place prépondérante dans la définition d'un sentiment d'identité européenne auprès des Européens et ce, pour trois raisons :

- la définition d'une identité collective n'est possible que dans le contexte d'un rapport à un « Autre que soi-même ». Une politique internationale tournée vers l'extérieur de l'Union européenne semble alors permettre ce rapport à l'Autre de manière plus efficace qu'une politique interne, tournée vers l'intérieur de l'Union européenne.
- la politique internationale demeure l'un des champs d'actions de l'Union européenne pour lesquels les attentes des populations des États Membres sont les plus importantes.
- les dirigeants européens affirment avoir conscience que les désirs des populations des États Membres semblent se diriger vers toujours plus, selon la déclaration de

Laeken (2001), « d'efficacité, de simplification et de transparence » dans le domaine européen.

Ces premiers éléments théoriques semblent mettre en exergue l'importance de la politique étrangère de l'Union européenne dans l'établissement d'une identité européenne. Nous pourrions donc, dans un premier temps, poser une relation, voire une relative influence entre la politique étrangère de l'Union européenne et l'établissement de l'identité européenne.

Dans le cadre de ce travail universitaire, il convient alors de se poser la question d'ouverture suivante : « la politique étrangère de l'Union européenne joue-t'elle (effectivement) un rôle (primordial) dans l'établissement d'une identité européenne ? ».

## Chapitre 1 : Méthodologie générale

Dans le cadre de la réalisation de ce travail universitaire, il convient premièrement de définir un modèle de recherche afin de structurer ce mémoire. Nous décidons donc de nous orienter vers un modèle de recherche hypothético-déductif. Le point de départ de notre recherche repose sur des éléments théoriques, nous nous basons sur une représentation théorique de la société. Nous tenterons de déduire les régularités observées d'un cadre théorique et conceptuel préalable. En effet, à partir du choix et de l'explicitation complète d'une théorie des Relations internationales, nous allons tenter d'observer et de donner du sens à un phénomène réel. Nous partirons donc, du général pour aller vers le particulier.

Dans le cadre de cette recherche hypothético-déductive, il convient alors de construire un cadre théorique et conceptuel solide. En effet, seul ce cadre théorique permettra une observation pertinente du phénomène. Effectivement, selon le cours de Méthodes de recherches en sciences politiques et sociales dispensé dans le cadre du Bachelier en Sciences Politiques à l'Uclouvain FUCaM Mons par le professeur Frédéric Moens (2016) nous ne sommes pas en mesure de voir et/ou d'observer les éléments auxquels nous ne sommes pas préparés à voir et/ou observer. Pour se faire, il est impératif de construire des cadres de références pour permettre l'observation mais également pour que cette dernière soit porteuse de sens. Afin de mener une observation, il convient d'être en mesure de mettre de l'ordre dans les éléments qui nous entourent. Mettre de l'ordre nécessite d'avoir un notre possession un cadre théorique, un regard et donc une grille d'analyse des éléments qui nous entourent.

La méthode de travail que nous désirons utiliser est maintenant explicitée, nous pouvons donc nous attarder sur la réalisation d'un cadre théorique et conceptuel. Cette première partie purement théorique sera suivie de l'élaboration de la question de recherche ainsi que des hypothèses de réponses à cette dernière. Nous établirons ensuite des variables d'analyse basées sur les éléments théoriques précédents. Avant de mener notre recherche empirique, nous nous attarderons sur l'élaboration méticuleuse d'une méthodologie de recherche précise afin de permettre à ce mémoire de jouir de la précision que demande un travail de recherche universitaire.

## Chapitre 2 : Etat des connaissances théoriques

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous allons déterminer la place de notre problématique, ainsi que de la question d'ouverture qui en découle au sein des travaux scientifiques qui ont déjà été réalisés sur ce sujet. Dans cette première partie de ce travail universitaire, nous regrouperons et résumerons brièvement les nombreuses publications qui vont nous offrir un premier éclairage nécessaire afin d'observer notre problématique et ses contours. Voici donc un aperçu, pertinent, général et résumé de la littérature sur notre question d'ouverture : « la politique étrangère de l'Union européenne joue-t-elle (effectivement) un rôle (primordial) dans l'établissement d'une identité européenne ? ».

### Résumé de l'état de l'art de la littérature

#### Identité

Rappelons brièvement le développement historique de ce concept. Selon Ollivier Bruno (2007), au 18<sup>ème</sup> siècle, le concept d'identité synonyme des éléments qui rassemblent, unissent. Au 19<sup>ème</sup> siècle, on ajoute à cette première définition le fait que l'identité semble alors jouer d'une construction, que l'identité se construit et se développe. Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, fortement marqué par les travaux du neurologue autrichien et fondateur de la psychanalyse Sigmund Freud, le concept d'identité est défini comme un processus d'identification des individus. Ce phénomène d'identification peut alors se déclarer de manière collective ou individuelle chez les individus. Selon Ollivier Bruno (2007), le 21<sup>ème</sup> siècle est marqué par une très forte avancée en ce qui concerne la définition de l'identité. En effet, ce siècle considère, quant à lui, le concept d'identité comme étant le fait de jouir de différences de manière individuelle et/ou collective. Au regard de cet historique du concept d'identité, il semble alors pertinent de d'exposer la définition du concept d'identité développé par le Professeur Vincent de Gaulejac (2008, pp. 175) : « (un) sentiment d'unité, de cohérence de la personne, à ce qui la définit comme un être singulier, (...) à ce qui lui est propre ».

Selon le Professeur Ollivier Bruno (2008), ce concept d'identité est un concept relativement particulier. En effet, ce dernier jouit de la particularité de mettre en exergue les éléments qui rassemblent mais également les éléments qui amènent la différence. Selon la philosophe française Anne-Marie Drouin-Hans (2006), ce concept de l'identité va donc marquer la différence entre le « non-soi » et le « soi ». C'est donc le concept d'identité qui va permettre à chaque individu d'être différent, de se sentir distinct des autres individus.

Selon le Professeur Vincent de Gaulejac (2008), nous pouvons alors affirmer que deux notions apparaissent être intrinsèquement liées au concept d'identité. En effet, le concept d'identité ne peut être revêtu de sens et ne peut exister qu'au travers de l'existence simultanée et de la présence des notions de similitude et de différence. Toujours selon la philosophe française Anne-Marie Drouin-Hans (2006), ces notions ne peuvent qu'exister simultanément car, en effet, si des similitudes peuvent être remarquées, il y a indubitablement, en parallèle à ces dernières des différences.

Selon le Professeur Vincent de Gaulejac (2008), ces éléments nous permettent de mettre en exergue le fait que nous pouvons illustrer deux sortes d'identités. La première sorte d'identité que nous pouvons mettre en lumière est l'identité dite objective. Au sein de cette première identité, nous pouvons réunir des éléments tels que :

- les critères sociaux qui nous sont imposés
- les traits physiques
- les éléments issus des diverses juridictions (droit de filiation, attribution de la nationalité, ...).

La seconde sorte d'identité que nous pouvons amener est l'identité dite subjective. Cette seconde identité est liée à l'appartenance et aux sentiments, aux diverses réflexions qui peuvent y être rapprochées. Selon la Professeur Anne-Marie Costalat-Founeau (1995), la caractéristique « subjective » de l'identité ne peut exister qu'au travers des interactions sociales entretenues par les individus et entre les individus. Cette subjectivité de l'identité apparaît également mettre en évidence le fait que, sans les interactions sociales qu'entretiennent les individus, le concept d'identité ne serait qu'une coquille vide, que ce concept n'aurait plus de sens.

Nous voyons donc ici une première esquisse de construction de la définition du concept d'identité. Comme le défend Alex Mucchielli (2015), l'identité est une construction subjective. Elle ne peut être définie une fois pour toute et serait donc évolutive, toujours changeante. Elle évolue au fil des interactions sociales que les individus rencontrent durant leur existence. Cette vision de l'identité s'oppose à la vision optionnelle de l'identité selon laquelle cette même identité est choisie et peut-être modifiée au cours de la vie des individus par ces derniers. Malgré ces différentes visions de ce qu'est ou de ce que pourrait être l'identité, Erving Goffman (1975, pp.127) parvient néanmoins à en tirer une définition. Selon lui, l'identité serait « le sentiment subjectif de sa situation et de la continuité de son personnage que l'individu en vient à acquérir par suite de ses diverses expériences sociales ».

Nous venons alors ici de citer différents auteurs, de diverses disciplines, dans ce bref exposé autour du concept d'identité. Nous pouvons alors retenir des travaux de ces derniers que l'identité est un concept vaste est en constante évolution. Notons également que le concept d'identité, selon les travaux d'Ollivier Bruno (2007) jouit de la particularité de permettre la mise en exergue d'éléments qui amènent la différence mais également la similarité et que ces derniers permettent alors d'amener les notions de soi et le non-soi, travaillées par Anne-Marie Drouin-Hans (2006). Rappelons également les travaux de Vincent de Gaulejac (2008) selon qui l'identité ne peut subsister qu'en la présence simultanée des notions de similitudes et de différence. Il convient alors de remettre en exergue l'existence d'une identité objective (les divers traits physiques, les différents critères sociaux qui nous apparaissent être imposés, ...) et subjective (liée à l'appartenance et aux sentiments). Concluons alors en rappelant que les travaux de Alex Mucchielli (2015), l'identité est une construction subjective. Elle ne peut être définie une fois pour toute par les individus et serait donc évolutive, toujours changeante. Elle évolue au fil des interactions sociales que les individus rencontrent durant leur existence.

#### Identité individuelle et collective

Il convient alors de mettre en exergue ce que nous dit Michel Castra, maître de conférences à l'Institut de sociologie et d'anthropologie de l'université de Lille 1 et membre du laboratoire du Clersé-CNRS (2012), selon qui, l'identité apparaît être composée de l'ensemble des différentes caractéristiques et des divers attributs qui font qu'un individu ou qu'un groupe d'individus se perçoit comme une entité spécifique et qu'il est perçu comme tel par les autres individus ou groupes d'individus.

Ainsi, selon Michel Castra (2012), l'individu appartient donc, de manière simultanée ou non, à des groupes sociaux qui lui offrent alors des multitudes de ressources d'identification. Au regard de l'état de l'art de la littérature, il apparaît également pertinent de citer la définition de Jean-Claude Deschamps et Thierry Devos (1999, pp.151) : « l'identité renvoie au fait que l'individu se perçoit comme semblable aux autres de même appartenance (le nous) mais aussi à une différence, à une spécificité de ce nous par rapport aux membres d'autres groupes ou catégories (le eux) ». Cette dernière fait alors référence à l'idée d'authenticité de chacun des individus, et ce, comme le soulignent Deschamps et Devos (1999, pp.151), « ce qui rend semblable à soi-même et différent des autres ».

Toujours selon Michel Castra (2012), l'identité individuelle est le résultat d'un processus de socialisation. Ainsi, elle ne s'est jamais fixée et a évolué tout au long de la vie en fonction du contexte. Professeur à l'Université de Milan, Alberto Martinelli (2017, pp.2) met alors en

exergue le fait que l'identité fait également référence à « un noyau agrégateur et motivant de valeurs, de symboles et de significations qui se traduisent en normes de coexistence, en institutions politiques et sociales ainsi qu'en pratiques de vie ».

## Chapitre 3 : Choix d'une école de pensée

Ce second chapitre est dédié au choix d'une école de pensée. Maintenant que nous avons construit une question d'ouverture ainsi qu'un premier et rapide exposé nous permettant de délimiter l'objet de cette recherche, il apparaît alors pertinent de construire un cadre théorique et conceptuel adapté à la question d'ouverture posée.

Au cours de ce mémoire, nous n'allons pas tenter d'expliquer, au travers d'une loi générale, le phénomène que nous avons décidé d'analyser (la réalité étant beaucoup trop complexe pour être expliquée, explicitée sur des feuilles de papier). Rappelons ainsi les travaux du Professeur René Schwok, dans son article « *Politique internationale de l'Union européenne et identité européenne : apports et limites des approches constructivistes* » (2009, pp.76), selon qui, « l'utilisation des approches théoriques en Relations internationales vise principalement à développer des questionnements originaux (auxquels on ne pense pas spontanément) mais également à prendre conscience de nos nombreux moteurs idéologiques silencieux (nos préjugés) ».

Ainsi, dans le cadre de ce travail de recherche, nous décidons de ne retenir que le courant constructiviste. En effet, la politique étrangère et l'identité étant au cœur même de cette approche des Relations Internationales, cette dernière apparaît alors être la plus pertinente à utiliser dans le cadre de notre travail de recherche afin de travailler des questions aussi complexes que les transformations de l'identité.

### L'approche Constructiviste en Relations internationales

Toujours selon René Schwok (2009, pp.76), les approches constructivistes apportent de nouvelles perspectives stimulantes au sein du champ d'analyse et d'étude des Relations Internationales et des études européennes et surtout « dans l'ensemble des réflexions sur la notion d'identité qui apparaissent être au cœur de l'épistémologie constructiviste.

Sabine Saurugger (2009), il est important de signaler, avant de commencer ce cadre théorique, que la (les) approche(s) constructiviste(s) a (ont) été développé(es) et est (sont) apparu(es) non pas au sein de la science politique mais bien au sein de l'anthropologie et de la sociologie. Selon Peter Berger et Thomas Luckmann (1996), le constructivisme et ses diverses approches soutiennent le fait que l'ensemble de la réalité est un construit social. Le monde est

alors étudié en tant que monde social et est, avant tout, le produit de l'ensemble des activités humaines qui donc le composent et le recomposent en permanence. Ce postulat amène alors le fait que l'ensemble de l'étude sociologique de la connaissance est alors dans l'obligation de mener des analyses scientifiques concernant les mécanismes intérieurs de production de cette connaissance.

Selon Nicholas Onuf (1998), le constructivisme, comme approche théorique des Relations Internationales, est avant tout : « une façon d'étudier les relations sociales, n'importe quelles relations sociales ». Cela en se basant sur l'hypothèse première de considérer : « les êtres humains comme des êtres sociaux » au lieu de les considérer uniquement comme des individus obligatoirement rationnels poursuivant sans cesse une logique d'efficacité et de maximisation des intérêts.

Cette théorie constructiviste apparaît alors être guidée par ce que James March et Johan Olson (1989) mettront en lumière dans leur ouvrage « *Rediscovering Institutions : The Organisational Basis of Politics* » comme étant la « logique d'appropriation ». Cette dernière amène le fait que les individus ne revêtent un certain comportement que dans le cadre où ce comportement apparaît être le comportement qu'ils estiment être approprié en fonction des règlementations, des structures et des normes sociales en vigueur dans leur environnement.

Cette approche, selon Lynch et Klotz (1999), se base sur l'importance du contexte social, la nature constitutive des règles et des normes ainsi que sur l'intersubjectivité. Le constructivisme met alors l'accent, selon Dario Batistella (2015), sur le rôle primordial de l'identité dans l'établissement et la construction des divers intérêts et des diverses actions des acteurs.

Selon Sabine Saurugger (2009), il convient de souligner le fait que l'approche constructiviste est fondée sur une ontologie, une étude de l'être en tant qu'être, basée sur la pensée que les individus ne peuvent exister uniquement en tant que « agents sociaux » et donc être profondément inscrits dans un environnement social déterminé ainsi que dans « un système de sens collectif ». Citons alors la définition de John Ruggie (1998, pp. 33) : « Finalement, le constructivisme concerne le sujet de la connaissance humaine : le rôle que l'individu joue dans les relations internationales et les implications que ce rôle a pour la logique et les méthodes de la recherche sociale. Les constructivistes pensent que les éléments de construction de la réalité internationale sont aussi bien idéels que matériels ; que les facteurs idéels ont aussi bien des dimensions normatives qu'instrumentales ; qu'ils expriment une intentionnalité non seulement

individuelle mais aussi collective ; et que le sens et la signification ne sont pas indépendants du temps et de l'espace ».

Dario Battistella (2015, pp.318), dans son ouvrage « *Théories des relations internationales* », ajoute que la théorie constructiviste est aussi : « abordée comme « un projet en construction, un processus en devenir plutôt qu'un état de fait ». « Approche théoriquement informée de l'étude empirique des relations internationales », il consiste en une « perspective sociologique de la politique mondiale » mettant « l'accent sur le contexte social, l'intersubjectivité et la nature constitutive des règles et normes », et soulignant notamment l'importance des structures normatives tout autant que matérielles, le rôle de l'identité dans la constitution des intérêts et des actions des acteurs, ainsi que la constitution mutuelle des agents et des structures ».

Selon Sabine Saurugger (2009), le développement de l'approche constructiviste amène une véritable révolution dans le champ d'étude des Relations Internationales. En effet, le constructivisme amène dans son sillage le troisième débat paradigmatique auquel sont confrontées les études des Relations Internationales. Selon Dario Battistella (2015), au sein du champ d'étude des Relations Internationales, le constructivisme n'apparaît alors pas être réellement une théorie, en soi, des Relations Internationales mais plus comme étant une théorie du fonctionnement social sur laquelle nous pourrions établir les théories de fonctionnement de la politique sur la scène internationale.

L'approche constructiviste repose donc essentiellement sur les structures sociales des relations internationales et leurs évolutions constantes. Pour les constructivistes, les acteurs sociaux s'adaptent à une situation compte tenu de leurs liens identitaires avec un moment donné de leur vie, une communauté ou un autre bien déterminé. Selon Diane Ethier (2010, pp. 60), reprenant la formule des scientifiques Katzenstein, Keohane et Krasner, « la réalité des relations internationales est construite par l'interaction des comportements individuels et des institutions. Les structures ou institutions déterminent les identités, les intérêts et le comportement des individus mais ces derniers à leur tour créent, reproduisent et changent les structures institutionnelles de la société internationale ».

Selon Sabine Saurugger (2009), nous pouvons alors distinguer trois types, trois approches majeures dans la théorie constructiviste en Relations Internationales :

- les approches constructivistes néoclassiques ou modernistes
- les approches constructivistes radicales

- les approches constructivistes critiques

Au regard de ces trois courants constructivistes, il convient alors d'inscrire ce mémoire au sein d'une de ces approches constructivistes. Nous décidons donc de nous inscrire au sein des approches modernistes du constructivisme. En effet, Selon Sabine Saurugger (2009, pp. 170) reprenant les travaux de Emmanuel Adler et Michael Barnett, ces approches modernistes du constructivisme « se distinguent des deux autres par une compréhension conservatrice de l'analyse, dans la mesure où leur objectif est aussi bien d'expliquer que de comprendre la réalité sociale. Cela les amène à intégrer dans leurs travaux un langage qui se fonde sur la découverte de corrélations, ou même de causalité, entre les faits sociaux observés. Leur objectif est donc de découvrir des mécanismes causaux et des relations sociales constitutives qui rendent compréhensibles les relations internationales ».

Résumons alors l'ensemble de ces définitions en quelques lignes. Selon l'approche constructiviste des Relations Internationales, il n'y a pas de réalité objective mais seulement des significations de sens qui sont le résultat d'une construction résultant elle-même du jeu des acteurs sociaux. L'approche constructiviste tente alors d'analyser la manière dont les acteurs construisent le sens des réalités dans lesquels ils sont plongés. Dans la théorie constructiviste, tout est toujours affaire de construction de sens.

## Chapitre 4 : Cadre conceptuel

Maintenant que nous avons définie l'école de pensée qui guidera notre recherche, il convient alors de définir les concepts avec lesquels nous travaillerons dans le cadre de ce mémoire. Les éléments théoriques énoncés dans le cadre théorique de ce travail universitaire nécessitent alors l'explicitation précise de différents concepts clés.

### Identité

Le concept d'identité peut alors jouir de différentes définitions en fonction de la théorie des relations internationales choisie. Cette recherche étant basée sur la théorie constructiviste, nous travaillerons donc des auteurs et des définitions constructivistes dans le cadre de cette construction conceptuelle. Les débats sur l'adoption d'une seule et unique définition constructiviste du concept d'identité n'étant pas terminé, il convient alors de signaler ce à quoi nous, rédacteurs de cette recherche, faisons allusion lorsque nous parlons du concept d'identité en reprenant les travaux de certains auteurs.

Afin de mener à bien la construction de notre définition propre du concept d'identité, mettons alors en exergue diverses définitions de l'identité données par différents auteurs constructivistes. Selon Suzanne Maloney (2002), les auteurs constructivistes, au travers de leurs différents travaux, mettent en lumière le fait que l'identité n'est pas un élément inné, n'est pas quelque chose lié à l'instinct mais est inventée et choisie. Selon Alexander Wendt (1999), l'identité est alors fortement marquée par l'auto-perception des acteurs, par les images qu'ont les acteurs d'eux-même et est donc fortement emprunte de subjectivité.

Selon les professeurs Michael Barnett et Shibley Telhami dans leur ouvrage « *Identity and Foreign Policy in the Middle East* » (2002), cette auto-compréhension de l'acteur ne se limite qu'aux des particularités internes (psychologiques ou intra-personnelles) de ce dernier. L'identité est alors avant tout un élément social et jouit de la particularité de dépendre fortement des relations et des interactions entretenues par les acteurs avec « les autres ». Selon le politologue Richard Lebow (2008), les acteurs sont en mesure de s'octroyer un rôle lorsqu'ils ont une participation et des interactions au sein de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent. Ces interactions et ces participations induisent alors une identité.

Toujours selon le politologue Richard Lebow (2008), cette identité peut jouir de différentes formes et donc, nous pouvons affirmer que les identités peuvent être multiples et cohabiter en même temps au sein même de l'auto-compréhension qu'un acteur peut avoir de

lui-même. Ces identités multiples sont donc alors en mesure de cohabiter mais également de se renforcer mutuellement les unes les autres. Ces diverses identités sont également en mesure de s'opposer les unes aux autres. Au regard de ces éléments, une hiérarchisation des identités multiples est alors être en mesure d'apporter une solution face aux problèmes que les oppositions entre les identités apportent en définissant quelle identité sera l'identité dominante en fonction de la situation dans laquelle se trouvera l'acteur. Ces éléments permettent d'affirmer que la hiérarchisation des identités multiples n'est pas fixe. Cette hiérarchisation peut alors être marquée par diverses évolutions et va alors dépendre du contexte précis face auquel l'acteur est confronté. Les identités, au même titre que cette hiérarchisation, ne sont pas définitives. Elles sont capables d'évoluer. En effet, même si les identités sont capables de persister, ces dernières peuvent également être évolutives en fonction des modifications de perception que l'acteur a de lui-même au regard des éléments qui structurent, en permanence, le contexte dans lequel il se trouve.

Nous pouvons alors reprendre les travaux de William Connolly (1991), selon qui, les Etats, au même titre que l'ensemble des sociétés et des ensembles communautaires, sont perpétuellement imbriqués dans un processus de débat autour de leurs diverses identités propres.

#### Identité d'un Etat

Attardons-nous alors sur les travaux de Alexander Wendt qui, dans son ouvrage « *Social Theory of International Relations* » (1999) met en exergue le fait que l'identité d'un acteur étatique peut prendre divers idéaux-types :

- identité-type
- identité-rôle
- identité collective
- identité de corps

Toujours selon Alexander Wendt (1999) chacune de ces identités repose sur diverses caractéristiques de l'acteur étatique et considère différents éléments (externes ou internes) qui façonnent ses actions. Les idéaux-types identité-type, identité-rôle et identité collective apparaissent être intersubjectives et sont établies au travers des relations que l'acteur étatique maintient et entretient avec les autres acteurs sur la scène internationale et apparaissent être regroupés dans la notion d'identité externe. La dernière identité, l'identité de corps est alors le résultat d'une construction sociale reposant sur divers éléments matériels ou non internes à

l'acteur étatique et une identification de l'Etat en tant qu'unité distincte sur la scène internationale.

Selon Peter Burke (1991), on ne peut concevoir la notion d'identité externe sans la rapprocher du concept sociologique de rôle. Ce concept semble alors jouir d'une importance primordiale dans le cadre de la compréhension de ce concept d'identité. En effet, le rôle apparaît être une des diverses facettes de la notion d'identité établie par l'environnement dans lequel évolue l'agent. Toujours selon l'auteur Peter Burke (1991, pp. 190) « le rôle ne peut exister isolément, il présuppose et se rapporte à des contre-rôles ». Le concept de rôle pourrait alors être défini comme étant une identité rattachée à la place qu'occupe un acteur dans un environnement et qui définit cette dernière.

Selon Philip Blumstein (1991), le rôle qu'occupe un agent ne peut se discerner que si ce dernier est manifesté. Cette manifestation trouve alors place dans ce que Philip Blumstein (1991, pp. 306) nomme le « comportement des acteurs ». Ce comportement des acteurs étant alors exposé aux contre-rôles, nous nous situons donc dans un environnement interactif où les rôles et les contre-rôles construisent alors une relation d'actions et de réponses entre les agents. Cet environnement constitué de rôles et de contre-rôles qui se répondent en permanence va alors construire l'identité-rôle de l'ensemble des agents compris dans ce dernier.

Selon Kalevi Holsti (1970), le concept de rôle revêt une importance primordiale dans le cadre des Relations internationales. En effet, au travers de ce concept, il serait alors possible de prédire les actions d'un état (du moins les grandes orientations de ces dernières) en se basant sur les représentations que les agents de l'Etat se font du rôle que doit remplir, jouer l'Etat dont ils sont originaires sur la scène internationale.

Afin de définir avec précision le concept de rôle, Kalevi Holsti (1970) utilise divers critères existant dans les définitions données dans les travaux d'autres auteurs tels que Linton ou Wahlke. Holsti, dans son ouvrage, (1970, pp. 239) reprend alors la définition de Linton qui définit alors le rôle comme suit : « A role represents the dynamic aspect of a status. The individual is socially assigned a status and occupies it with relation to other statuses. When he puts the rights and duties which constitute the status into effect, he is performing a role ». Cette définition nous permet de mettre en lumière que :

- le rôle est l'aspect dynamique d'un statut

- l'acteur (ici l'acteur étatique) se voit recevoir un statut et occupe ce dernier lors de ces relations avec les autres acteurs (eux aussi détenteur d'un statut)
- il effectue le rôle lorsque son comportement, ses actions sont alignées sur le statut qu'on lui a octroyé.

Toujours selon l'ouvrage de Kalevi Holsti (1970), reprenant ici les travaux de Wahlke, le rôle est alors constitué d'un assemblage de droits et de devoirs qui établissent donc une norme que les acteurs vont atteindre en modifiant leur comportement. Selon les travaux de Ralph Turner, qui sont alors repris dans l'ouvrage de Kalevi Holsti (1970, pp. 239), « Ralph Turner met l'accent sur les différences entre un statut, ou position, et rôle, et entre rôle et comportement. Le rôle fait référence au comportement plutôt qu'à la position, de sorte que l'on peut jouer un rôle, mais ne peut pas occuper un rôle... Le rôle est un élément concept normatif. Il fait référence à un comportement attendu ou approprié et se distingue de la manière dont le rôle est effectivement exercé dans une situation spécifique, qui est le comportement ou la performance d'un rôle. Alors qu'une norme est une directive à l'action, un rôle est un ensemble de normes... Le rôle est constitué de toutes les normes qui sont censées s'appliquer à une personne occupant un poste donné ». Donc, il convient de faire la différence entre la mise en œuvre du rôle et le rôle en tant que concept normatif, qui est alors constitué par l'ensemble des droits, des devoirs qui vont alors le définir.

Dans son ouvrage, Kalevi Holsti (1970, pp. 239) met en avant l'existence de trois sortes de rôles différents : « (1) *role performance, which encompasses the attitudes, decisions, and actions governments take to implement* (2) *their selfdefined national role conceptions* or (3) *the role prescriptions emanating, under varying circumstances, from the alter or external environment. Action always takes place within* ».

Kaveli Holsti (1970) met alors en exergue le fait que, dans le cadre des Relations internationales, l'identité-rôle est confondue avec la notion de « role performance ». Les deux autres sortes de rôles ayant alors pour fonction d'établir le contenu de ce « role performance ».

Selon Holsti (1970), le rôle de l'acteur étatique coïncide alors avec la politique étrangère qu'il décide de mettre en œuvre. Ce rôle va alors coïncider avec la perception que les décideurs ont des positions, des tâches que leur Etat doit/devrait remplir au sein de la scène internationale ainsi que dans les systèmes régionaux dont ce dernier est membre. Cette perception du rôle de l'acteur étatique par ses propres décideurs publics est alors construite sur bases des éléments

internes. Cette perception du rôle de l'acteur étatique par ses décideurs est également construite par la perception de l'Etat par d'autres Etats.

Toujours selon Holsti (1970), les politiques étrangères mises en œuvre par un acteur étatique apparaissent alors avoir pour objectif d'établir sa perception de son rôle. La scène internationale peut alors être perçue comme étant une place où sont distribués les rôles des différents acteurs étatiques et où ces derniers interagissent au travers des rôles qui sont alors les leurs.

Alexander Wendt (1999) nous permet alors de mettre en exergue le lien qu'il établit, dans son ouvrage « *Social Theory of International Politics* », entre la notion de rôle et celle de souveraineté. Il met alors en exergue le fait que la souveraineté apparaît être un rôle. En effet, même si elle est la même pour l'ensemble des acteurs étatiques, la souveraineté d'un acteur étatique est un rôle car elle est reconnue par les autres acteurs étatiques.

En résumé, selon Alexander Wendt (1999), le fait pour un acteur étatique de jouir de souveraineté implique que ce dernier jouit également d'un statut (le statut d'Etat souverain) et doit donc répondre à un certain comportement attendu. Le fait que les autres acteurs étatiques reconnaissent ce statut amène alors la construction de l'identité qui en est alors l'achèvement et donc le rôle. Résumons alors cela en reprenant les mots de Dario Battistella, dans son ouvrage *Théories des relations internationales* (2015, pp.331) « L'identité de rôle concerne les propriétés qui caractérisent les relations d'un État avec les États, qui le perçoivent comme une puissance hégémonique ou comme un État satellite, comme un État partisan du statu quo ou comme une puissance insatisfaite, etc ».

Intéressons-nous maintenant au deuxième type d'identité mis en lumière par Alexander Wendt (1999), l'identité-type. Cette identité coïncide avec les éléments qui définissent une partie de l'identité d'un acteur étatique. Wendt les qualifie alors non pas de constructions sociales mais bien de compartiments sociaux. En effet, toujours selon Alexander Wendt (1999), on peut constater des caractéristiques similaires (des traits de comportement, des attitudes, des valeurs, des compétences, des connaissances, des opinions, des expériences, des points communs historiques, ...) qui sont des facteurs caractéristiques intrinsèques, relevant de la construction interne d'un acteur étatique.

Si des acteurs étatiques jouissent de caractéristiques communes, ils apparaissent être membres d'un même compartiment social, ils ont en commun un type d'identité. Wendt (1999) ajoute également qu'il est primordial de souligner le fait que ces identités-types sont revêtues

de valeur sociale (plus ou moins importante). Cette dernière est établie par la compétence dont les acteurs disposent à adopter leur comportement, ce qui leur permet de marquer leur différence avec les groupes ayant des types sociaux différents des leurs. Wendt (1999, pp. 225) nous donne alors l'exemple suivant : « cette qualité à la fois auto-organisatrice et sociale peut être constatée particulièrement clairement dans le système des États, où les identités de type correspondent à des "types de régime" ou à des "formes d'État", comme les États capitalistes, des États fascistes, des États monarchiques, .... D'une part, les formes de sont constitués par des principes internes de légitimité politique qui organisent les relations entre l'État et la société en ce qui concerne la propriété et le contrôle des moyens de production et de destruction. Ces principes peuvent être causés par l'interaction avec d'autres États (le Japon est devenu un la démocratie après 1945 parce qu'elle était occupée par les États-Unis), mais dans un sens constitutif, ils sont exogènes au système des États parce qu'ils ne dépendent pas d'autres États pour leur existence. Un État peut être démocratique à lui seul. D'autre part, tous les pays ne partagent pas les caractéristiques deviennent des identités de type. Deux États peuvent avoir des systèmes parlementaires, par exemple, mais dans les États contemporains cette catégorie n'est pas significative. Pourtant, les États dotés d'un système présidentiel et les systèmes parlementaires, qu'un étudiant en politiques comparées serait en mesure de considérer comme très différents, sont constitués dans ce système avec les mêmes types d'identité que la démocratie. En outre, la signification de l'identité "État démocratique" change à mesure que les États commencent à s'internaliser la conviction que les États démocratiques ne se font pas la guerre ».

Attardons-nous sur la dernière facette de l'identité traitée par Alexander Wendt. Selon Alexander Wendt (1999), l'identité collective est marquée par la relation entretenue par l'Etat entre le « soi » et « l'autre » et est donc la forme d'identité la plus travaillée dans le cadre des Relations internationales. De plus, cette identité apparaît être la forme d'identité qui nous permet d'appréhender au mieux les modifications identitaires qui peuvent survenir suite à tel ou tel évènement.

Alexander Wendt (1999) s'attarde sur la description de l'identité collective. Selon lui, l'identité collective est le résultat de la procédure que les acteurs entament afin de mener à bien leur identification. En effet, selon Alexander Wendt (1999), c'est au travers de cette procédure que les acteurs étatiques effacent certaines de leurs différences et unissent différentes facettes des identités qui leur sont propres.

Dario Batistella (2015, pp. 331) met alors en exergue la définition suivante : « l'identité collective (collective identity) a trait à l'identification Fqui existe entre deux ou plusieurs Etats, lorsque ego ne considère plus alter comme autrui, mais comme part de lui-même, et à l'égard de qui il se comporte non plus de façon égoïste mais altruiste ».

Intéressons-nous alors la définition d'identité collective donnée par la direction générale des politiques internes de l'Union européenne (2017, pp.10), « l'identité collective cible plus particulièrement le groupe lui-même et s'attache aux caractéristiques communes aux membres du groupe en vue de distinguer ce groupe spécifique d'autres groupes, notamment en déterminant qui en fait partie et qui en est exclu. Des groupes sociaux de tous types utilisent de telles caractéristiques en tant que repères leur permettant de définir leurs limites, la « ressemblance » servant de justification au lien qui unit les membres du groupe. Ces membres peuvent présenter des différences marquées sur le plan de leurs intérêts personnels, de leur niveau socio-économique, etc. Il n'en reste pas moins que le groupe accepte une ressemblance fondamentale et conséquente qui conduit ses membres à se montrer solidaires les uns envers les autres. Dans une large mesure, le lien entre les membres d'un groupe donné est imaginé et construit, les différences individuelles étant ignorées, dissimulées par la ressemblance invoquée au profit de cette dernière. De fait, la perception de l'identité (collective) comme objet construit, dynamique et acquis, plutôt que naturel, déterminé ou tombé du ciel ».

Nous pouvons donc ici mettre en évidence le fait que l'identité externe d'un Etat comme la travaillent Holsti et Wendt permet d'affirmer que cette dernière est composée des trois facettes (le rôle, le type et l'identité collective) qui fonctionnent ensemble et que nous venons de définir. Il convient alors maintenant, après avoir travaillé l'identité externe d'un acteur étatique, de s'intéresser à l'identité interne de ce même acteur.

Selon Alexander Wendt (1999), cette identité interne des Etats représenterait un aspect primordial de l'identité d'un Etat. Selon Alexander Wendt, cette identité interne d'un Etat (qu'Alexander Wendt nomme quant à lui « identité de corps ») est ce qui permet à l'Etat d'être une « entité distincte ». Cette identité interne, élément théorique issue de la théorie constructiviste, est alors également le résultat d'une construction sociale reposant sur divers éléments matériels ou non.

Toujours selon Alexander Wendt, dans son ouvrage *Social Theory of International Politics* (1999), les éléments matériels constitutifs de l'identité interne d'un Etat reposent sur l'ensemble de ces composant dits physiques (donc le territoire et la population). A un niveau

international, ces éléments constitutifs physiques permettent alors aux autres acteurs de la scène internationale une identification de l'Etat en tant qu'unité distincte sur cette même scène.

Les composants immatériels de l'identité interne des Etat renvoient, quant à eux, selon Alexander Wendt (1999) à l'ensemble des éléments qui vont permettre à un acteur étatique de déterminer son « moi » et ses « autres », de s'établir lui-même comme étant un acteur indépendant et à part entière sur la scène internationale et face aux autres acteurs étatiques composant cette même scène.

Mettons alors en avant le point important que ces éléments matériels et immatériels amènent, qui est le caractère distinct de l'Etat. Cette identité interne, selon Alexander Wendt (1999), apparaît donc être indépendante des actions et des influences exercées par l'ensemble des autres acteurs présents sur la scène internationale (à l'inverse de l'identité externe de l'Etat). Cette identité interne de l'Etat est alors fondée et développée sur base de différents processus sociaux internes et principalement sur la définition et la construction d'une identité nationale propre aux citoyens de cet Etat.

Au regard de ces divers éléments théoriques, il convient alors de supposer que le processus cognitif n'est réalisable que si les éléments matériels de l'identité interne de l'Etat sont présents et en particulier la population. En effet, il semble pertinent d'affirmer que pour qu'un groupe ne peut prendre conscience de son existence que si ce dernier existe réellement et n'existe donc que par rapport à un autre.

#### L'identité européenne

Les sections précédentes de ce cadre théorique et conceptuel apparaissent donc primordiales dans le cadre de ce mémoire. En effet, elles nous permettent de nous rendre compte de l'étendue du concept d'identité et de ses nombreux sens. Ces sections nous permettent donc de jouir d'une vision plus large et une relative connaissance théorique avant d'aborder et de pouvoir opérationnaliser ces différents concepts afin d'être en mesure de travailler notre étude de cas qu'est l'Union européenne au travers de la variable d'analyse que représente l'identité européenne.

Selon la direction générale des politiques internes de l'Union européenne (2017), au même titre que l'ensemble des autres modèles d'identité dite collective, les questions se rattachant à ce que contient la notion d'identité européenne ainsi que son fondement apparaissent être essentielles. Rappelons également qu'au regard de l'importance du processus

de construction de l'identité, une analyse de la substance même de la notion d'identité européenne doit être menée.

Toujours selon la direction générale des politiques internes de l'Union européenne (2017, pp17), nous pouvons alors mettre en lumière deux conceptions primordiales de la substance de cette identité européenne : «

- l'Europe en tant que communauté culturelle partageant des valeurs, qui constituent une identité culturelle.
- l'Europe en tant que communauté politique partageant des pratiques démocratiques, qui constituent une identité politique ».

Dans le cadre de ce mémoire, il convient alors de s'intéresser à la première conception selon laquelle l'essentiel, le fondement de l'identité européenne reposerait sur des valeurs partagées par tous et qui seraient déterminées sur base d'une « histoire et d'un héritage culturel commun ».

Cette conception de l'identité européenne repose sur l'affirmation que toute communauté apparaît être fondée sur des bases culturelles partagées et que l'identité collective de cette dernière repose sur une histoire partagée et/ou une langue partagée et/ou une culture commune. Mettons alors en lumière ce que nous rapporte la direction générale des politiques internes de l'Union européenne (2017 pp.17) dans son article « *l'identité européenne* », « Le partage de valeurs garantit la cohérence de la communauté et, en même temps, constitue la base de l'action (politique) collective. La stabilité et la viabilité de la Gemeinschaft (communauté) dépendent ainsi de son caractère de « communauté culturelle ». Appliquée à l'Union européenne, cette conception suggère qu'une identité fondée sur l'histoire et des valeurs communes est essentielle au succès du projet d'intégration européenne. Ces valeurs endossent un double rôle, servant à la fois de point de départ et de cadre d'orientation de l'action politique concrète. Dans ce contexte, la formule « patrimoine culturel européen » n'est pas seulement l'expression d'une identité collective, mais également une source d'orientation des valeurs communes. »

Ajoutons alors que, selon René Schwok (2009), chaque travail d'analyse sur l'identité européenne se doit d'être en permanence attentif à l'usage qu'il fait du terme et de l'adjectif « européen ». En effet, l'usage de ce terme dans l'expression « identité européenne » veut, le plus souvent, rendre compte de l'expression de « l'identité de l'Union Européenne ». Nous

pouvons alors ici faire un parallèle avec la langue de Shakespeare où l'expression utilisée est « UE Identity ».

Signalons alors que la notion de l'identité européenne n'est pas un concept récent. Citons alors Evelyne Lejeune-Resnick (1991, pp.67) reprenant, dans son article « *L'idée d'États-Unis d'Europe au Congrès de la Paix de 1849* », la déclaration du célèbre auteur français Victor Hugo lors de la Convention de paix de l'année 1849 : « Le jour viendra où [...] vous tous, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctives et votre glorieuse individualité, serez étroitement unis dans une unité supérieure et vous formerez une fraternité européenne ».

Rappelons alors, selon Monique Castillo (2014), que la première initiative de construction européenne n'est pas basée sur la culture ou l'identité mais bien uniquement sur des intérêts économiques (contrairement à aujourd'hui). En effet, le projet européen initié par Robert Schuman, Jean Monnet, ainsi que les autres pères fondateurs de l'Union européenne ... a essentiellement misé et est essentiellement basé, toujours selon Monique Castillo (2014) reprenant les mots de Raymond Aron, sur la pacification en douceur de l'Europe.

Cette dernière met alors l'accent sur l'espoir que la prospérité économique commune ainsi que les interdépendances économique-commerciales qui en découlent permettent alors un lien commun entre les Etats. Mettons alors en exergue le fait que, selon Todorov (2008, pp.1), certains auteurs assurent que : « the sense of a common identity would give more force to the project of European construction ».

Il apparaît alors qu'une théorie basée sur le fait que l'identité européenne serait construite sur des racines communes à tous les citoyens européens soit pertinente. Selon Alberto Martinelli (2017), l'ère de la Renaissance, le fondement du droit romain, la philosophie et l'ontologie de la civilisation grecque, les diverses traditions religieuses judéo-chrétiennes apparaissent être des racines communes. Ces dernières sont alors, selon Alberto Martinelli (2017, pp.5), définies comme étant « long-lasting European features but crystallized in the specific historical context of modernity and the culture of the Enlightenment, producing fundamental institutional innovations: market economy and industrial capitalism, representative liberal democracy, nation-states, research universities ». Ces racines, bien qu'importantes et historiques n'apparaissent alors pas définir totalement l'identité européenne. En effet, selon Todorov (2008, pp.6) « The very idea of basing European identity exclusively on the history of the continent could also be questioned ».

Revenons alors sur la déclaration de l'auteur français Victor Hugo lors de la Convention de paix de 1849. En effet, cette dernière souligne l'existence, déjà au 19<sup>ème</sup> siècle, de la distinction primordiale entre l'identité supranationale et l'identité nationale. Cette distinction a fait l'objet de nombreuses études et nous permet de citer Erich Striessnig et Wolfgang Lutz (2016). Ces derniers mettent alors en lumière que certes ces deux identités sont distinctes mais sont avant tout complémentaires. Effectivement, selon Erich Striessnig et Wolfgang Lutz (2016, pp.307), « Yet the development of a European identity need not be associated with a decline in specific national and regional identities. Indeed, rather than displacing them, European identity has been shown to complement national and regional identities ».

Ajoutons à cela ce que nous dit Alberto Martinelli (2017, pp.8), « with the different national identities, however, there is a core of shared elements, traceable in varying degrees and forms to the various regions of Europe, constantly altered and differently inclined in the different historical and geopolitical contingencies that connote a specific collective identity».

Selon Todorov (2008, pp.7), nous pouvons alors affirmer que « the unity of European culture resides in its manner of handling the different regional, national, religious, and cultural identities that comprise it by granting them a new status and taking advantage of this very plurality. The cultural identity of Europe does not lead to wiping out particular cultures and local memories. It consists not in a list of proper names nor in a repertory of general ideas, but in the adoption of one common attitude in the face of diversity». Ce qui corrobore l'idée d'une complémentarité entre l'identité nationale et l'identité supranationale amenée par Erich Striessnig et Wolfgang Lutz.

Au regard des éléments apportés, il convient alors de retenir la coexistence et la complémentarité, sur le continent européen, d'identités se situant à différents niveaux (local, régional, national, supranational). Alberto Martinelli (2017, pp.34) conclut alors son article en donnant la définition suivante : «Europeans are those who feel that they belong to a common space of civilization and intend to face together the challenges of our time.».

#### Synthèse sur l'identité et l'identité européenne

Il convient maintenant d'établir ce que nous entendons au travers des éléments théoriques que nous venons ensemble de travailler. L'approche constructiviste nous permet d'affirmer que l'identité des individus est définie par l'environnement social dans lequel les individus se trouvent. En revanche, c'est par les interactions permanentes des membres de la

société que sont, continuellement, façonnés les normes et les cadres de cet environnement social.

Afin de bien comprendre les tenants et aboutissants du concept d'identité, nous avons travaillé différents auteurs. Au regard de ce cadre vaste cadre conceptuel, les travaux d'Alexander Wendt (1999) semblent mettre en exergue le fait que la forme d'identité permettant de comprendre au mieux les transformations identitaires est l'identité collective. Il convient de ne pas oublier que l'identité collective fait partie d'un tout et que ce mémoire n'a pas la prétention de développer une règle générale mais bien d'analyser un certain pan de l'identité. Nous décidons donc, au regard de ces caractéristiques, de travailler l'identité collective.

Dans le cadre de cette recherche, nous retiendrons alors la définition d'identité collective suivante : « Le concept d'identité collective est déterminé par les diverses relations que peuvent entretenir les acteurs entre les notions de « soi », d'« ego » et de l'« autre », de l'« alter ». C'est au travers de cette identité collective que des acteurs vont, au cours d'un processus d'identification, effacer une partie (grande ou petite) de leurs différences et unir les diverses particularités identitaires qu'ils ont en commun. Les individus qui développent une identité collective commune considèrent alors que les individus qui développent la même identité collective ne sont plus un « autre », un « alter ». En effet, les acteurs qui développent la même identité collective seront considérés comme une partie des individus ayant également développé cette même identité collective. L'identité collective sera alors rattachée au groupe d'acteurs et aux diverses caractéristiques communes qui vont unir ces derniers.

Cette identité collective permet alors au groupe marqué d'une identité collective commune de se distinguer des autres acteurs et/ou autres groupes d'acteurs. En effet, l'identité collective permet alors de mettre en lumière le fait que ces autres acteurs et/ou autres groupes d'acteurs ne possèdent pas les particularités identitaires pour être membres de l'identité collective établie et qu'ils sont donc membre des « autres », des « alter » ».

Au regard de ces éléments théoriques et de la définition d'identité que nous avons au préalable construite, nous pouvons alors définir, dans le cadre de ce mémoire, l'identité collective européenne comme étant : « L'identité collective européenne repose donc sur un ensemble de caractéristiques communes unissant les différents acteurs étatiques européens telles qu'une histoire partagée et/ou une culture commune et/ou une langue partagée. Ces caractéristiques communes apparaissent être également basées sur un ensemble de valeur partagées par tous et qui seraient alors le fruit d'un héritage, de l'histoire commune de ces Etats

européens. Cette identité collective serait alors le point de départ des actions politiques européennes mais définirait l'orientation concrète de ces dernières. L'identité collective européenne permettrait alors de distinguer qui serait européen et qui ne le serait pas ».

### La notion de politique étrangère

Selon Jean-Frédéric Morin, professeur agrégé à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie politique internationale (2013, pp.15), « la politique étrangère a la particularité de ne pas être définie au travers d'une fonction, un objectif ou encore un public cible, ... En effet, la politique étrangère est marquée par un déterminant géographique ». Selon Jean-Frédéric Morin (2013, pp.15), : « toute action (ou inaction) d'une autorité politique déployée dans l'environnement hors des frontières de l'État peut être considérée comme une composante de la politique étrangère, qu'elle soit prise en charge par le ministère des Affaires étrangères ou par n'importe laquelle autre autorité publique ».

Toujours selon Jean-Frédéric Morin (2013), la caractéristique première de cette politique est son passage de l'intérieur de l'Etat vers l'extérieur de l'Etat. En effet, le gouvernement prépare, adopte et met en application cette politique étrangère ne jouit sur cette dernière que d'un contrôle relativement limité sur les effets de la politique étrangère. Effectivement, les effets de la politique étrangère se soustraient partiellement à la souveraineté de l'acteur étatique qui en est à l'origine. Illustrons alors cela par un exemple, le gouvernement péruvien ne peut modifier les institutions de l'ONU (le Conseil de sécurité par exemple) comme il le ferait avec ses propres structures étatiques, le gouvernement américain ne peut défendre ses intérêts au Moyen-Orient comme il pourrait le faire dans son propre espace territorial, ...

Au regard de ces premiers éléments, il semble pertinent d'ajouter que selon Dario Battistella (2015, pp.353), la politique étrangère peut être définie de manière générale comme « l'instrument par lequel un Etat tente de façonner son environnement politique international par lequel il tente d'y préserver les situations qui lui sont favorables et d'y modifier les situations qui lui sont défavorables, la politique étrangère constitue la matière première par excellence des Relations internationales, étant donné que l'objet de celles-ci – les interactions se déroulant en dehors de l'espace contrôlé par un seul Etat – inclut par définition les actions des Etats envers les autres acteurs – étatiques et non étatiques – de la scène internationale ».

Selon Holsti (1970), le rôle de l'acteur étatique coïncide alors avec la politique étrangère qu'il décide de mettre en œuvre. Ce rôle va alors coïncider avec la perception que les décideurs ont des positions, des tâches que leur Etat doit/devrait remplir au sein de la scène internationale

ainsi que dans les systèmes régionaux dont ce dernier est membre. Cette perception du rôle de l'acteur étatique par ses propres décideurs publics est alors construite sur bases des éléments internes. Cette perception du rôle de l'acteur étatique par ses décideurs est également construite par la perception de l'Etat par d'autres Etats.

Toujours selon Holsti (1970), les politiques étrangères mises en œuvre par un acteur étatique apparaissent alors avoir pour objectif d'établir sa perception de son rôle. La scène internationale peut alors être perçue comme étant une place où sont distribués les rôles des différents acteurs étatiques et où ces derniers interagissent au travers des rôles qui sont alors les leurs.

Chez les constructivistes, la notion de politique étrangère peut alors être résumée selon la définition de Vendulka Kubalkova (2001, pp.16) : « *Foreign Policy is a multilayered process, associated with official contacts with foreign countries, including decision making (models of bargaining and rational choice strategies), internal environment or domestic sources of FP (apparatus of agencies, relations, hierarchies, communications within, the nature of domestic politics), psychological factors and external environment (geopolitics, technology, geography, development, agent / structure debate)* ».

Au regard de ces différents éléments théoriques nous décidons, dans le cadre de ce mémoire, de retenir la définition de politique étrangère suivante : « la politique étrangère est marquée par la particularité d'être liée à un déterminant géographique, de l'intérieur des frontières vers l'extérieur des frontières de l'acteur étatique qui est à l'origine de cette dernière. En effet, un gouvernement va alors établir, adopter et mettre en œuvre une politique étrangère mais ce dernier ne peut jouir, sur cette politique étrangère, que d'une emprise relativement restreinte sur les effets de celle-ci. La politique étrangère mise en place par un acteur étatique va alors coïncider avec le rôle de cet acteur étatique. En effet, selon les travaux de Holsti (1970), ce rôle sera alors composé par la perception que les décideurs ont des positions, des tâches que leur Etat doit/devrait remplir sur la scène internationale ainsi que dans les systèmes régionaux dont cet acteur étatique est membre. La politique étrangère d'un acteur étatique a donc pour objectif d'établir sa perception de son rôle. Cette dernière est également liée à la construction d'un environnement politique international favorable à l'acteur. Mettons également en lumière les travaux Vendulka Kubalkova (2001, pp.16), selon qui, la politique étrangère est un processus à plusieurs niveaux, associé aux contacts officiels avec les pays étrangers, y compris

la prise de décision, l'environnement interne, les facteurs psychologiques et l'environnement externe ».

## Politique étrangère de l'Union Européenne

Selon le traité de Maastricht (1992, pp. 123-124), également appelé le traité sur l'Union européenne (TUE) et son article J.1 : «

1. L'Union et ses États membres définissent et mettent en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, régie par les dispositions du présent titre et couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité.

2. Les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune sont :

- la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union
- le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses États membres sous toutes ses formes
- le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations unies, ainsi qu'aux principes de l'acte final d'Helsinki et aux objectifs de la charte de Paris
- la promotion de la coopération internationale; le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. ».

Selon le Parlement européen (2020), ce traité de Maastricht de 1992 met en place le principe des trois piliers de l'Union Européenne (allégorie du temple grec). La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en est le deuxième des trois piliers. Ce traité de Maastricht est également le traité fondateur de la coopération européenne en matière de la justice et des affaires internationales (les migrations, le passage des frontières, ...). Ces trois grands piliers (CECA/CE/CEEA, PESC et CJAI) représentent alors une Union Européenne désireuse de s'appuyer sur des politiques de coopérations régionales. Tout cela illustre une volonté, à termes, de créer et renforcer une union européenne politique, économique et monétaire et de renforcer l'intégration européenne.

Toujours selon le parlement européen (2020), faisant suite au traité de Maastricht de 1992, le traité d'Amsterdam (établi en 1997) a développé une procédure de prise de décision

neuve instaurant (notamment) le mécanisme du vote à la majorité qualifiée mais également celui de l'abstention constructive. Ces améliorations ont été suivies par la création, par le Conseil européen, du poste de Haut représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune. Signalons également les changements apportés par le traité de Nice de 2003 qui va alors permettre au comité politique et de sécurité (CPS) (établi en 2001 par le Conseil) de jouir d'un pouvoir de contrôle sur la direction des diverses opérations relevant de la gestion de crise de l'Union européenne.

Selon le Parlement européen (2020), le traité de Lisbonne de 2008 défère alors à l'Union européenne une personnalité juridique propre ainsi que la mise en place d'une structure institutionnelle propre dans le cadre de la politique extérieure. Au travers de ce traité de Lisbonne (2008), le système des trois piliers mis en place par le traité de Maastricht est alors abandonné. De plus, ce traité de Lisbonne met en place toute une série de nouveaux protagonistes de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Parmi ces nouveaux protagonistes, nous pouvons citer :

- le poste de Haut Représentant de l'Union pour les affaires et la politique de sécurité (qui occupe alors également, à la Commission, le poste de Vice-président)
- le poste de président permanent du Conseil européen

Toujours selon le parlement européen (2020), ce traité de Lisbonne de 2008 met également sur pied le SEAE, le service européen pour l'action extérieure. Finalement, ce traité corrobore la PSDC, politique de sécurité et de défense commune qui est une partie primordiale de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Nous pouvons donc, pour résumer, affirmer que, selon le Parlement européen (2020), la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) trouve ces fondements juridiques au sein du traité de Maastricht, le traité sur l'Union européenne (TUE) de 1992 mais que ces fondements ont alors été modifiés par le traité de Lisbonne de 2008. De plus, selon le parlement européen (2020, pp.1-2) : « le titre V (articles 21-46) du traité UE établit des dispositions générales relatives à l'action extérieure de l'Union et des dispositions spécifiques concernant la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). La cinquième partie (articles 205-222) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) traite de l'action extérieure de l'Union. Les articles 346 et 347 de la septième partie s'appliquent également ».

Il convient alors maintenant de s'intéresser aux différents instruments ainsi qu'aux divers pouvoirs dont jouit le Parlement européen dans le cadre de la politique étrangère de l'Union européenne. Selon le Parlement européen (2020), il apparaît que ce dernier ne soit en mesure de ne bénéficier que d'un rôle formel et limité dans le cadre de la politique étrangère de l'Union européenne ainsi que dans les procédures de décisions rattachées à cette dernière. Afin de répondre aux challenges et aux enjeux de la scène internationale, le Parlement européen est en faveur de la mise en place de la fonction de ministres des affaires étrangères de l'Union européenne mais également de la mise en place d'un service diplomatique de l'Union européenne. Au fil des années et des défis internationaux qui se sont dressés face à l'Union européenne, une relation de coopération pratique et informelle a été établie entre le Parlement européen et de nombreux autres organismes de l'Union et nationaux tels que, selon le Parlement européen (2020, pp.2), : «

- le service européen pour l'action extérieure
- la Commission européenne (dans le cadre des domaines touchant aux affaires étrangères de l'Union européenne)
- le secrétariat du Conseil européen
- la présidence de l'Union européenne
- les parlements nationaux des différents Etats membres de l'Union ».

Selon le Parlement européen (2020), en vertu de l'article 36 du traité de Maastricht (TUE) de 1992, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires et la politique de sécurité est tenu d'informer régulièrement le Parlement européen des évolutions connues par cette politique de sécurité mais également de consulter ce dernier à propos de l'orientation des choix pris dans le cadre de la politique étrangère de l'Union européenne. Signalons également que deux débats basés sur les différentes progressions effectuées dans le domaine de la politique étrangères de l'Union sont organisés par le Parlement chaque année.

Selon le Parlement européen (2020), c'est à l'issue de ces débats, que le Parlement européen a alors exprimé un certain nombre de questions et de recommandations à l'égard du Haut Représentant et/ou du Conseil. Le Parlement européen jouit donc du droit d'être informé ainsi que d'être consulté sur l'ensemble des éléments attendant à la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune. La déclaration de responsabilité de la Haute Représentante de 2010 a également amené un renforcement de ces droits. Cette déclaration avait différents objectifs. En effet, selon la Résolution législative du

Parlement européen du 8 juillet 2010 sur la proposition de décision du Conseil fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure, nous pouvons, selon le Selon le Parlement européen (2020, pp.2), alors citer les différents buts : «

- renforcer le statut des « consultations communes » qui permettent à un groupe de députés au Parlement européen de rencontrer leurs homologues du comité politique de sécurité du Conseil (COPS), du SEAE et de la Commission pour débattre des missions civiles de PSDC prévues et en cours ;
- affirmer le droit de la commission spéciale du Parlement d'avoir accès aux informations confidentielles relatives à la PESC et à la PSDC. Ce droit repose sur un accord interinstitutionnel de 2002 ;
- tenir des échanges de vues avec les chefs de mission, les chefs de délégation et d'autres hauts fonctionnaires de l'Union durant les réunions et les auditions en commission parlementaire ;
- charger le Haut Représentant de faire rapport devant le Parlement, au moins deux fois par an, sur l'état de la situation concernant la PESC/PSDC et de répondre aux questions ».

Selon le Parlement européen (2020), il convient de signaler qu'au travers de la procédure budgétaire dont il jouit, le Parlement européen est également en mesure d'exercer son autorité sur la politique étrangère et de sécurité commune. En effet, le Parlement européen, en tant que garant du budget européen, a le devoir de ratifier le budget alloué à la politique étrangère et de sécurité commune. Il apparaît également que le Parlement européen effectue un contrôle régulier sur les diverses actions entreprises par le service européen pour l'action extérieure. De plus, le Parlement européen émet diverses propositions reposant sur des suggestions ainsi que sur diverses questions plus structurelles. Ces dernières peuvent porter sur un éventail de sujets très large allant des relations entretenues par les services de diplomatie des différents acteurs étatiques membres avec les organes de l'Union européenne à la répartition des attributions des postes entre hommes et femmes au sein même de ce même service européen pour l'action extérieure.

Selon le Parlement européen (2020), il se peut également que le Parlement européen soit à l'initiative des débats au sein desquels peuvent se retrouver les RSUE, représentants spéciaux de l'Union européenne (qui se trouvent être nommés dans le cadre de certaines questions et/ou régions spécifiques) ainsi que le Haut Représentant. Différents échanges de points de vue sont

également tenus entre les diverses commissions parlementaires à l'origine du développement de service européen pour l'action extérieure et les responsables des diverses délégations du service européen pour l'action extérieure lorsque ces derniers se voient attribuer leur fonction.

Selon le Parlement européen (2020), les diverses négociations ainsi que l'ensemble des mises en pratique des traités internationaux sont également soumises à une surveillance étroite du Parlement européen. Il convient également de signaler que l'ensemble des traités et des accords internationaux que le Conseil souhaite conclure doivent auparavant jouir de l'approbation, de l'assentiment du Parlement européen. Au sein de ce dernier, diverses commissions parlementaires spécialisées ont pour charge la réalisation de la majeure partie des travaux de cette même institution concernant la politique étrangère et de sécurité commune. Parmi ces commissions spécialisées, nous pouvons alors retrouver :

- la commission du commerce international (INTA)
- la commission du développement (DEVE)
- la commission des affaires étrangères (AFET) ainsi que ses deux sous-commissions
  - o la sous-commission « Droits de l'homme » (DROI)
  - o la sous-commission « sécurité et défense » (SEDE)

Selon le Parlement européen (2020), il apparaît alors que le travail de ces différentes commissions spécialisées (avis et rapports) construit et modélise la politique étrangère et de sécurité commune. Ces commissions spécialisées occupent également une place primordiale en termes de communication. En effet, elles sont un lieu d'échange et permettent les contacts entre le Parlement européen et les organismes de l'Union européenne et la présidence du Conseil mais également avec les acteurs étatiques membres de l'Union ou encore avec les Nations Unies et l'ensemble des organes liés à la gouvernance mondiale.

Selon le Parlement européen (2020), les commissions spécialisées du Parlement européen ne sont pas les seules à effectuer des travaux concernant la politique étrangère et de sécurité commune. En effet, des délégations parlementaires sont également à l'initiative de travaux concernant cette politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Ces délégations parlementaires sont revêtues de différents rôles tels que, selon le Parlement européen (2020, pp.3) : «

- maintenir et développer les contacts internationaux du Parlement (par la coopération interparlementaire, notamment)
- mettre en avant les valeurs fondatrices de l'Union, notamment la liberté, la démocratie, les Droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit ».

Selon le Parlement européen (2020), à ce jour, nous pouvons souligner l'existence de 44 de ces délégations interparlementaires permanentes au sein de l'Union européenne. Ces dernières peuvent revêtir différentes formes telles que des assemblées parlementaires conjointes, des commissions de coopération parlementaire, ... Selon le Parlement européen (2020, pp. 3-4), ces délégations interparlementaires comprennent : «

- l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, créée pour réunir les députés européens et les représentants élus des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ont signé l'accord de Cotonou ;
- EuroLat, une assemblée multilatérale conjointe qui trouve son origine dans l'association stratégique birégionale établie en juin 1999 entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- l'Assemblée parlementaire EuroNest, le forum parlementaire du partenariat oriental de l'Union européenne, qui réunit des députés européens et des membres des parlements nationaux dans les pays du partenariat oriental ;
- l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), qui représente la dimension parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui a remplacé le partenariat euro-méditerranéen (processus de Barcelone) ».

Notons, toujours selon le Parlement européen (2020), alors que la participation intense du Parlement européen à la politique étrangère et de sécurité commune a pour principal objectif et intérêt de favoriser le renforcement de la « responsabilité démocratique » de cette politique étrangère et de sécurité commune.

Toujours selon le Parlement européen (2020), il convient alors de mettre en exergue le fait que le Parlement soit un réel partisan des modifications de l'espace institutionnel européen amenées par le traité de Lisbonne. En effet, le Parlement européen défend une augmentation du rôle du service européen pour l'action extérieure, des représentants spéciaux de l'Union européenne ou encore des diverses délégations de l'Union européenne. Le Parlement européen se positionnant également en faveur d'une politique étrangère et de sécurité commune plus

effective et cohérente. Signalons également que selon le Parlement européen (2020, pp.4), ce dernier a également joué le rôle de « plateforme aux échanges entre les acteurs politiques aux niveaux institutionnels et gouvernementaux, la société civile et les communautés épistémiques (groupes de réflexion, universitaires), en sensibilisant l'opinion à la PESC et en facilitant la participation d'un grand nombre de partenaires à l'intérieur de l'Union et au-delà, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux. Grâce à ses activités, le Parlement a renforcé la visibilité de la politique étrangère de l'Union et servi de pont entre les institutions européennes et les citoyens ».

Attardons-nous quelque peu sur la stratégie globale que l'Union européenne entend suivre au travers de sa politique étrangère. Selon le Parlement européen (2020), c'est en 2015, suite à l'évaluation de la Haute Représentante sur les défis primordiaux au sein de l'environnement mondial qui mettait en lumière l'importance de modifier et de ranimer la stratégie européenne de 2003 que la Haute Représentante a été chargée par le Conseil européen de mettre sur pied une stratégie globale de politique étrangère et de sécurité pour l'Union européenne. Cette stratégie globale a alors pour objectif de permettre à l'Union européenne de jouir d'un ensemble de stratégies qui lui permettraient d'être en phase avec l'ensemble des enjeux stratégiques internationaux actuels mais également de jouir d'un éventail d'actions et de réponses cohérentes face à ces nouveaux enjeux. Pour se faire, la stratégie globale de politique étrangère et de sécurité pour l'Union use également d'un large éventail d'instruments et de procédures.

Selon le Parlement européen (2020), une large procédure de consultation, en collaboration avec des experts, avec les acteurs étatiques membres et leurs parlements respectifs ainsi qu'avec le grand public sur la stratégie mondiale de l'Union européenne a été menée par le Parlement européen. De plus, le Parlement européen est également à l'initiative de travaux avec des experts ainsi que de diverses rencontres avec la commission des affaires étrangères et ses deux sous-commissions afin de pouvoir établir et adopter, selon le Parlement européen (2020, pp. 4) la résolution suivante : « L'Union européenne dans un environnement mondial en mutation — un monde plus connecté, plus contesté et plus complexe ». Cette résolution exprime alors le désir du Parlement pour les orientations de la politique étrangère de l'Union.

Toujours selon le Parlement européen (2020, pp. 4-5), en juin 2016, « la Haute Représentante a présenté la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union

européenne. Mettant l'accent sur la sécurité, son ambition pour l'autonomie stratégique et son approche raisonnée et pragmatique de l'environnement de l'Europe, la stratégie globale de l'Union marque un changement de philosophie important par rapport à la stratégie européenne de sécurité de 2003. La stratégie globale de l'Union relève cinq priorités pour la politique étrangère :

- la sécurité de notre Union ;
- la résilience des États et des sociétés dans notre voisinage oriental et méridional ;
- une approche intégrée des conflits ;
- des ordres régionaux de coopération ;
- la gouvernance mondiale au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Le Parlement européen (2020) ajoute également qu'afin de mettre en application cette nouvelle stratégie globale européenne, l'Union européenne va développer et mettre en œuvre de nouvelles politiques stratégiques sur diverses thématiques mais également adapter les anciennes stratégies utilisées par le passé. Une de ces stratégies aura pour objectif de préciser les tâches, les priorités, les attentes, les revendications, ainsi que les espérances en termes d'ambitions politico-militaires mais également le niveau de capacité de l'Union européenne.

Toujours selon le Parlement européen (2020, pp. 5), la Haute représentante de l'Union européenne a exposé, en novembre 2016, aux membres du Conseil « Affaires étrangères » de l'Union européenne une procédure de mise en application de la politique de sécurité et de défense commune. Cette procédure met alors en exergue trois priorités de la stratégie globale :  
«

- la réaction aux crises et conflits extérieurs
- le renforcement des capacités des partenaires
- la protection de l'Union et de ses citoyens ».

Une nouvelle fois selon le Parlement européen (2020, pp.5), « Le plan prévoit 13 propositions en matière de sécurité et de défense. Celles-ci comprennent un examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), de meilleures capacités de réaction rapide de l'Union (notamment par l'utilisation de groupements tactiques de l'Union) et une nouvelle coopération structurée permanente unique (CSP) pour les États membres disposés à prendre des engagements plus élevés en matière de défense. Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté une feuille

de route pour la mise en œuvre de la CSP. Actuellement, 25 États membres participent à l'élaboration de 34 projets au titre de la CSP. Pour soutenir la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie de défense de l'Union, la Commission a mis en place le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP) en août 2018 et, en mai 2019, elle a présenté, avec le SEAE, un plan d'action conjoint pour faciliter la mise en œuvre du pacte en matière de PSDC civile. Dans ses conclusions de juin 2019 sur la stratégie globale de l'Union, le Conseil a recommandé la pleine mise en œuvre du Fonds européen de la défense, lequel permettra de renforcer l'industrie et la technologie de défense européenne ».

Toujours le Parlement européen (2020), c'est en octobre 2019 que le service européen pour l'action extérieure rédige un rapport sur la mise en application de la stratégie globale de l'Union européenne (qui fête alors sa troisième année d'existence). Ce rapport met alors en exergue le fait que dans le cadre de la sécurité et de la défense, la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne se voit revêtir une grande importance. Selon le Parlement européen (2020, pp. 5-6) : « En octobre 2019, lors d'un discours, l'ancienne VP/HR Federica Mogherini a déclaré que l'autonomie et la coopération stratégique avec nos partenaires, à commencer par l'OTAN, sont les deux faces d'une même médaille, et a expliqué que le partenariat de l'Union avec l'OTAN est essentiel au fonctionnement de sa stratégie d'« autonomie coopérative » ».

#### EUNAVFOR-SOM

Maintenant que nous avons présenté brièvement la politique étrangère européenne, il convient de choisir sur quelle partie de cette dernière nous désirons mener notre recherche. Afin de mener à bien notre recherche empirique, nous désirons alors travailler sur une des opérations extérieures récente menées par l'Union européenne : *EUNAVFOR-SOM*, opération Atalante.

En effet, selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères français (2019), les attaques de pirates apparaissent être nombreuses dans l'océan indien (et surtout dans la région de la corne de l'Afrique notamment dans le Golfe d'Aden). Selon la Banque Mondiale, Interpol et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans un rapport commun (2013), les actes de piraterie modernes dans ces régions se sont développés comme des actes criminels violents, qui non seulement affectent les victimes mais ont également un impact sur la région et l'économie mondiale. De plus, cette dernière semble correspondre à la définition d'une turbulence selon le politologue James Rosenau (1990). Nous pouvons donc analyser la piraterie comme étant une turbulence ayant un impact important au niveau mondial.

Selon *European Union Operation HQ* et le Bureau de l'information des médias et du public (2020), l'Union européenne porte une attention particulière à la situation maritime au large de la Somalie, dans l'océan Indien mais surtout dans les eaux proches la Corne de l'Afrique. La piraterie dans cette région du monde est alors marquée par la particularité que les pirates abordent et prennent sur leur contrôle des bâtiments qui traversent cette zone afin de demander par la suite des rançons que ce soit pour le navire en lui-même ou sa cargaison mais surtout pour son équipage qui est alors maintenu en captivité (durant en moyenne cinq mois). Ces actes de piraterie ont, par conséquent, de lourdes conséquences sur la sécurité maritime internationale, le commerce et les activités économiques qui y sont liées ainsi que sur les pays environnants et leur sécurité.

Toujours selon *European Union Operation HQ* et le Bureau de l'information des médias et du public (2020), c'est au regard de ces éléments mais également dans l'optique de sa politique de sécurité et de défense commune que la flotte militaire européenne Atalante a été lancée en 2008 par l'Union européenne dans le cadre de l'opération *EUNAVFOR*

Selon le Centre d'Études Supérieures de la Marine (2012), en ce qui concerne le discours de l'UE face à cette situation, ce dernier s'inscrit également dans une volonté de mettre fin aux actes de piraterie dans cette région ainsi qu'une volonté d'assurer la protection des navires civils la traversant. La réponse de l'UE aux actes de piraterie semble également s'inscrire dans le cadre d'autres objectifs. Il semble cohérent d'avancer le coût relativement élevé de cette opération Atalante pour l'UE. En revanche, au travers de cette opération, il semble que l'UE désire exprimer sa volonté d'établir et de démontrer sa politique étrangère. En effet, cette opération Atalante apparaît être, Selon le Centre d'Études Supérieures de la Marine (2012, pp. 8), « un puissant instrument de communication pour la politique étrangère de l'Union européenne » et de plus, cette opération Atalante « forte d'une vingtaine de bâtiments et aéronefs, Atalante vise indéniablement à montrer toute la puissance militaire navale de l'Union européenne et sa capacité à agir de concert ».

Maintenant que nous avons défini et travaillé en profondeur notre variable d'analyse indépendante, intéressons-nous à ses effets potentiels sur notre variable dépendante, l'identité collective européenne.

#### [Lien entre politique étrangère et identité](#)

Nous rejoignons, ici, les propos de Delphine Deschaux-Dutard, Maître de conférences en science politique à l'Université de Grenoble et Docteur en sciences politiques (2008), en

effet, selon le Professeur Kuniko Ashizawa (2008), le point de transition entre la politique étrangère et l'identité d'un Etat se trouve dans la construction des intérêts de cet acteur étatique. Les intérêts de l'Etat sont donc construits sur base de l'identité de l'acteur étatique et ces intérêts guident alors l'ensemble des comportements de cet acteur sur la scène internationale, sa politique étrangère. Les auteurs font ici le lien entre les différents concepts que nous avons travaillé, identités et politique étrangère, pour expliquer le comportement des Etats.

Selon Delphine Deschaux-Dutard (2008), reprenant les travaux d'Alexander Wendt, au sein de la perspective constructiviste, seul l'environnement façonne les identités étatiques, qui elles-mêmes déterminent à leur tour les différents intérêts nationaux propres aux acteurs étatiques et qui, donc, guident l'ensemble des différentes actions de politique étrangère, dont la somme fait évoluer le système international. Ainsi, Delphine Deschaux-Dutard (2008), reprenant toujours les travaux d'Alexander Wendt, met en exergue le fait que la notion d'intérêt national, dans une optique constructiviste, ne peut être conçu qu'au travers de l'articulation de quatre éléments distincts :

- La survie physique de l'État
- L'autonomie de l'Etat
- Le bien-être économique
- La valorisation collective de son identité (comme nous l'avons déjà vu ci-dessus).

Ainsi, si l'on se réfère aux travaux du Professeur Kuniko Ashizawa (2008), l'acteur étatique, afin d'assurer la continuité de son existence, se voit dans l'obligation d'établir des mesures, des politiques primordiales à la conservation et à la pérennité de son identité. Toujours selon le Professeur Kuniko Ashizawa (2008), il convient alors de mettre en lumière le fait que nous pouvons alors retrouver ces mesures dans l'expression de sa politique étrangère.

Si nous reformulons ce que nous venons de voir, en théorie, nous pouvons alors affirmer que les intérêts des acteurs étatiques dépendent de l'identité même de ces derniers (influencée par leur environnement) et que ces intérêts sont alors le moteur de décision et d'action de leur politique étrangère et vont alors modifier l'environnement dans lequel existe l'acteur étatique et donc ses intérêts.

Au regard de notre cadre conceptuel, nous pouvons alors poser un lien théorique d'influence entre l'identité et la politique étrangère. En effet, la politique étrangère qui a pour objectif, parmi d'autres, la défense de l'identité ainsi que sa valorisation. La politique étrangère va alors modifier son environnement (le façonner selon les mots de Dario Battistella) afin

d'arriver à ses objectifs et va modifier le contexte influençant par la même occasion l'identité. Nous trouvons alors dans un processus cyclique, où la politique étrangère est influencée par l'identité mais où cette dernière est également influencée par la politique étrangère.

## Chapitre 5 : Question de recherche

Une première analyse de la situation nous avait permis de nous poser une première question d'ouverture. Cette dernière était alors la question d'ouverture suivante : «la politique étrangère de l'Union européenne joue-t-elle effectivement un rôle primordial dans l'établissement d'une identité européenne ?».

La phase exploratoire, le résumé d'un bref l'art de la littérature ainsi que les éléments théoriques et conceptuels que nous avons détaillés nous permettent alors de définir une question de recherche pertinente. Dans le cadre de ce mémoire, nous décidons donc de nous poser la question de recherche suivante : « La politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM* permet-elle la transformation de l'identité collective européenne ? ».

### Hypothèses de réponses

Au regard des nombreuses informations et des variables choisies, nous sommes maintenant en mesure d'établir une hypothèse de réponse à notre question de recherche. Rappelons tout d'abord notre question de recherche : « La politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM* permet-elle la transformation de l'identité collective européenne ?».

Nous sommes maintenant en mesure d'émettre une hypothèse de réponse plausible et falsifiable à notre question de recherche : « l'action européenne en matière de politique étrangère contribue à la perception d'une identité collective européenne plus forte ».

## Chapitre 6 : Cadre opérationnel

Maintenant que nous avons ensemble défini « quoi observer » au travers de notre question de recherche et de nos hypothèses, il convient alors de se demander « comment » pouvons-nous, dans le cadre de cette recherche, analyser les modifications de l'identité collective. Afin de pouvoir analyser les modifications (ou non) de notre variable dépendante (l'identité collective européenne) soumise à notre variable indépendante (la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*), il convient alors de définir divers indicateurs de recherche précis.

Dans le cadre de l'analyse de terrain inhérente à ce travail de recherche, nous nous baserons sur les travaux réalisés par les professeurs de l'UQAM Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996). En effet, dans leur ouvrage *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, les indicateurs qu'ils utilisent semblent être en parfaite adéquation avec l'analyse de terrain que nous souhaitons effectuer dans le cadre de ce mémoire. Nous reprenons donc les indicateurs qu'ils utilisent et les adaptons à notre recherche et à notre définition d'identité collective européenne. De cette manière, nous créons ainsi notre propre et unique grille d'analyse des modifications de l'identité collective européenne.

Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), établissent une grille d'analyse du discours qui met l'accent sur l'émergence et les transformations de l'identité. Ils travaillent alors les modifications, les transformations de l'identité à la lumière de trois indicateurs différents :

- L'unité
- L'essor
- La liberté

Dans le cadre ce travail universitaire, nous adapterons donc les indicateurs et sous-indicateurs utilisés par ces auteurs à notre recherche spécifique et donc aux éléments théoriques qui composent cette dernière. Mettons également en exergue que dans leur ouvrage de 1996, les auteurs signalent que leur grille d'analyse ainsi que leurs travaux peuvent être adaptés à d'autres recherches et cas d'études différents. Dans le cadre de notre analyse, nous reprendrons et adapterons leurs variables et déterminerons (au cas où il est présent) l'impact que peut jouer la politique étrangère européenne sur l'identité européenne.

Intéressons-nous à la première variable utilisée, la variable unité. Au travers de celle-ci, les auteurs analysent la coopération et l'association de l'Etat dans son extérieur. Nous reprenons cette variable afin d'analyser la coopération et l'association des Etats Européens dans les actions extérieures des limites géographique de l'Union européenne

Toujours en nous inspirant des travaux de Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), nous décomposons ce premier indicateur en deux sous-indicateurs : la solidarité et l'intégration.

Selon les sociologues Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), le sous-indicateur « solidarité » permet de mettre en évidence les valeurs liées à la notion d'unité de l'État au sein de l'interdépendance mutuelle qui est établie dans ses relations avec les acteurs étatiques alliés. L'analyse de cet indicateur nous permet de discerner l'expression de la complémentarité, l'interdépendance et l'appartenance qui peuvent lier l'acteur observé à un groupe élargi d'acteurs étatiques. Il semble alors pertinent de conserver cet indicateur dans le cadre de l'enquête de terrain que nous désirons mener.

Le deuxième sous-indicateur utilisé pour analyser l'indicateur « unité » est le sous-indicateur « intégration ». Selon Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), l'usage de ce sous-indicateur est pertinent au regard de ce qui ressort de la littérature à propos des valeurs d'unité au niveau régional. En ce qui concerne l'Union européenne, il semble adéquat de mettre en lumière que l'intégration régionale en est un thème primordial et que ce sous-indicateur apparaît donc être judicieux dans le cadre de notre analyse.

Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996) utilisent alors un second indicateur, l'indicateur « essor du pays ». Cet indicateur permet, selon Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), de mettre en exergue le déploiement de l'Etat dans l'espace international permettant alors de distinguer les particularités de l'identité liées aux relations entretenues par l'acteur étatique au sein de la sphère internationale (avec d'autres acteurs étatiques et leurs gouvernements, avec les institutions internationales, ...). Cet indicateur nous permet donc d'analyser les relations entretenues à l'extérieur de l'Union européenne avec les Etats non-européens, organisation non-européennes, ... et donc d'analyser les représentations de l'Union européenne face aux dynamiques internationales. Au regard de ces éléments, notre second indicateur semble être en accord avec la théorie travaillée précédemment et donc être pertinent dans le cadre de notre recherche.

Afin d'analyser cet indicateur « essor du pays », les sociologues Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996) travaillent sur base de deux sous-indicateurs : l'ouverture et l'institution internationale.

Le sous-indicateur « ouverture » permet de mener une analyse des valeurs d'ouverture face aux différents acteurs sur la scène internationale. Effectivement, selon les auteurs Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), l'essor d'un Etat peut être étudié au travers des relations entretenues par ce dernier avec les autres acteurs de la scène internationale. Il convient alors de se demander si l'ouverture est une valeur européenne ressentie par les citoyens européens.

Le second sous-indicateur « institution internationale » permet quant-à-lui d'analyser les paramètres identitaires liés aux institutions internationales. Toujours selon Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), une manifestation d'un sentiment positif envers les institutions internationales marque une « augmentation » de l'indicateur essor du pays. Au regard de l'historique de l'Union européenne sur le continent européen, il convient de souligner l'importance de cet sous-indicateur dans notre analyse. Nous attarderons alors sur l'analyse des réponses données par les citoyens concernant les institutions internationales développées par l'Union européenne (Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), Banque centrale européenne (BCE), Cour des comptes européenne, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Comité économique et social européen (CESE), Comité européen des régions (CdR), Banque européenne d'investissement (BEI), Médiateur européen, Contrôleur européen de la protection des données, ...).

Le troisième indicateur que Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996) mettent en lumière dans leur grille d'analyse est l'indicateur « liberté ». Cet indicateur permet de travailler et de mettre en évidence les valeurs émancipatrices qui sont liées à l'identité. Cet indicateur nous permettra donc de travailler la concrétisation de l'Union européenne sur la scène internationale. Selon Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), cet indicateur nous permet alors de qualifier la liberté et l'indépendance de l'Union européenne sur la scène internationale.

Afin de travailler cet indicateur « liberté », nous travaillerons les sous-indicateurs : « Autonomie » et « Union européenne ». Le sous-indicateur « autonomie » permet, selon Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996, pp. 37), d'analyser la représentation des valeurs de souveraineté. Cette autonomie sera particulièrement analysée au travers de l'utilisation de références à l'organisation des intérêts propres en lien avec les acteurs étatiques et les institutions internationales. La promotion, la mise en valeur de l'autonomie relate, pour les

auteurs, des sentiments éprouvés par le peuple face à sa souveraineté et surtout face aux autres acteurs. Ce sous-indicateur peut alors être conservé dans le cadre de notre recherche. Nous reprenons alors ce sous-indicateur afin de mettre en exergue les sentiments des citoyens européens quant à la souveraineté et l'autonomie de l'Union européenne sur la scène internationale et dans ses différentes actions.

Le deuxième sous-indicateur Union européenne que nous analysons est directement inspiré de l'indicateur « nation » de Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996). En effet, cet indicateur est profondément lié à l'idée de souveraineté nationale que nous désirons adapter en souveraineté européenne dans notre grille d'analyse. Selon Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996, pp. 59), la nation et son image apparaissent s'insérer dans la procédure de référencement identitaires des individus et de renforcement national. L'analyse de cet indicateur pourrait alors amener des renseignements face au ressenti des Européens quant aux aspirations de l'Union et la quête de concrétisation de cette dernière sur la scène internationale. Cet indicateur permettant de fournir des renseignements sur la cohésion de la communauté des citoyens européens, il convient de se demander si les européens se sentent membres de l'Union européenne ou non. A l'aide de cette grille d'analyse, nous établirons notre questionnaire de recherche (CFR annexe 1).

Résumons alors brièvement nos indicateurs et leurs sous-indicateurs dans un tableau :

| INDICATEURS | SOUS-INDICATEURS       |
|-------------|------------------------|
| Unité       | Intégration            |
|             | Solidarité             |
| Essor       | Institutions           |
|             | Ouverture              |
| Liberté     | Autonomie              |
|             | Citoyenneté européenne |

Figure 1 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

## Chapitre 7 : Etude empirique : Analyse du cas de l'Union Européenne

### Méthodologie

A ce stade de ce travail universitaire, il apparaît primordial d'établir la méthodologie que nous désirons utiliser dans le cadre de cette recherche et de notre analyse empirique. Dans cette partie de ce travail de recherche universitaire, il semble également pertinent de signaler les différents biais que nous pourrions rencontrer au cours de notre recherche mais également les biais qui se révéleraient être inhérents à notre sujet de recherche.

### Méthode de recherche

Ce questionnaire sera construit en trois parties. La première partie recueille des renseignements généraux sur nos répondants (âge, profession, lien avec l'Union européenne, genre, ...). Au cours de la deuxième partie, les répondants répondront à affirmations basées sur les sous-indicateurs que nous avons précédemment détaillés ensemble. Ils pourront alors se situer sur une échelle linéaire composée de cinq possibilités de réponses différentes (1 : pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord) par rapport aux sous-indicateurs que nous avons mis en lumière ci-dessus. La troisième et dernière partie sera composée d'une brève présentation de l'opération Atalante, les répondants répondront ensuite à une autre série d'affirmations basées sur les sous-indicateurs que nous avons précédemment détaillés ensemble. Lors de cette troisième partie du questionnaire les répondant se situeront face aux différents sous-indicateurs (1 : pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord) à la lumière des informations fournies à propos de la politique étrangère de l'Union européenne Le questionnaire n'a été rendu accessible que durant une semaine (du lundi 29 juin au dimanche 5 juillet). Pendant ce laps de temps, afin de n'influencer en rien la suite de l'analyse ou encore les réponses de potentiels répondants futurs avec qui nous aurions un contact, nous ne nous sommes pas rendus sur la page internet reprenant les résultats de l'enquête (disponibles en temps réel).

Afin de valider notre questionnaire avant son administration effective, un questionnaire « test » avait également été administré auprès de douze de personnes (essentiellement des étudiants de master et leurs parents). Cela donc, avant l'administration définitive d'un questionnaire retravaillé sur base des remarques faites par ces premiers répondants. Nous avons reçu, de la part de ces derniers, des retours assez positifs. Les différentes réponses que nous avons eu l'occasion de collecter lors de ce pré-questionnaire ne furent pas reprises dans l'établissement de notre base de données finale à analyser et nous ont uniquement servi à améliorer notre questionnaire.

Afin de mener à bien nos observations, il convient de savoir, selon le cours de Méthodes de recherches en sciences politiques et sociales dispensé dans le cadre du Bachelier en Sciences Politiques à l'Uclouvain FUCaM Mons par le professeur Frédéric Moens (2016), « observer quoi », « observer qui et comment » ... Au regard des nombreuses réponses (302) que nous avons obtenues, nous allons utiliser des outils quantitatifs. Ces outils nous permettent alors de collecter, recueillir et traiter les informations.

Nous décidons, dans un souci de précision, de construire une base de données primaires. Ces dernières seront constituées à partir des enquêtes réalisées dans le cadre de ce mémoire. Elles sont qualifiées de données primaires car ces dernières seront construites par nos soins dans le cadre de notre recherche.

Mettons alors en lumière le fait que l'observation que nous allons mener peut-être qualifiée, toujours selon le cours de Méthodes de recherches en sciences politiques et sociales dispensé dans le cadre du Bachelier en Sciences Politiques à l'Uclouvain FUCaM Mons par le professeur Frédéric Moens (2016), d'observation indirecte. En effet, nous ne ferons pas face au phénomène observé mais notre observation sera basée sur des éléments déclaratifs, c'est-à-dire sur les réponses données dans le cadre de nos questionnaires. Nous serons donc dans l'obligation d'octroyer une confiance totale aux différentes personnes que nous interrogerons au travers de nos questionnaires.

Au regard de notre question de recherche et de nos hypothèses, la population qui permettrait de mener pleinement notre observation serait la population européenne dans son ensemble. En revanche, dans le cadre de ce mémoire universitaire, nous décidons de baser notre recherche uniquement sur les habitants francophones de la région wallonne et donc des cinq provinces qui la composent (le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur). Au départ de cette recherche, il avait été prévu de rencontrer une personne francophone issue de chacune de ces régions. La crise sanitaire liée au *COVID-19* nous a poussée à émettre un questionnaire en ligne.

En effet, pour des raisons de facilité et de proximité, cette partie de population européenne apparaît être la population la plus facile à analyser dans le cadre de cette étude de cas. Mettons également en exergue les profondes différences régionales qui opposent la Flandre et la Wallonie et qui pourraient se révéler être un biais dans l'analyse d'une population. Notre unité statistique d'analyse sera alors le citoyen européen majeur résident sur le territoire de la région wallonne. Nous nous orientons donc vers un *single-case study*.

Finalement, mettons également en lumière le fait que cette recherche est menée selon une approche déductive et a pour volonté d'analyser l'influence de la politique étrangère européenne sur le sentiment d'identité collective européen. La volonté d'analyser le cas de la région wallonne est une volonté personnelle dès le départ. L'analyse de ce cas, permettra alors peut-être de débiter d'autres recherches et (si d'autres recherches ont effectivement lieu) généraliser les résultats aux pays européens environnants.

Pour finir, l'analyse de cas se retrouve facilitée de par les ressources empiriques francophones et la proximité relative avec l'objet étudié. Il apparaît qu'une comparaison entre pays européens risque de s'avérer compliquée de par les nombreuses différences historiques et culturelles nationales que ces derniers entretiennent entre eux. Il conviendrait alors d'effectuer une étude et une analyse sur l'ensemble des citoyens européens pour généraliser notre analyse.

Notre échantillon d'analyse étant défini, il convient de qualifier ce dernier. Notre enquête est basée sur un questionnaire que nous avons administré via Internet. Ce questionnaire fut donc administré de la même manière pour chacun des enquêtés. De plus, notre échantillon est non-représentatif de la région wallonne dans son ensemble. Nous avons donc utilisé la logique de la saturation afin de pouvoir décrire les informations récoltées au sein de l'échantillon sans pour autant pouvoir les rapporter à l'ensemble de la population.

En effet, comme le questionnaire a été soumis en ligne et qu'il repose essentiellement sur des unités statistiques volontaires, nous pourrions qualifier notre échantillon d'échantillon de convenance. Effectivement, nous ne déciderons pas qui répondra à nos questions. Les personnes qui y seront confrontées décideront par elles-mêmes si elles choisissent d'y répondre. Les personnes qui feront face au questionnaire seront alors volontaires et disposeront du temps nécessaire (ou non) de le faire. Le questionnaire a donc été posté sur les réseaux sociaux et a été repartagé 58 fois. Les répondants n'ont donc pas été visé personnellement mais ont eu l'occasion de répondre au questionnaire quand ce dernier est apparu sur leurs réseaux sociaux.

L'analyse des réponses sera basée sur la comparaison des valeurs médianes qui ressortiront des réponses liées à chacun des sous-indicateurs (avant et après présentation de la politique étrangère de l'Union européenne). Rappelons également qu'une valeur médiane est une valeur qui divise une série de données en deux parties comprenant chacune un même nombre de données. Le choix de l'analyse des valeurs médianes apparaît être un choix pertinent car cette donnée statistique jouit du fait qu'elle n'est pas influencée, qu'elle n'est pas sensible aux valeurs aberrantes. En effet, ces dernières pourraient alors fausser les analyses en sortant

de la concentration de réponses que nous cherchons à analyser dans le cadre de l'identité collective que nous désirons étudier dans le cadre de cette recherche universitaire.

Nous établirons alors la valeur médiane de l'ensemble des réponses données dans les deux parties et nous comparerons ces réponses. Notons, à titre de remarque, que l'exactitude des affirmations présentes dans le questionnaire n'est pas le cœur de l'enquête mais que ce dernier est bien composé par les ressentis que rattachent les répondants par rapport aux diverses affirmations (avant et après présentation de la politique étrangère de l'Union européenne). Notons également que, nous posons le fait qu'une évolution (positive ou négative) des diverses valeurs médianes devra alors marquer une différence d'une unité pour être considérée comme significative dans le cadre de l'analyse des résultats de notre enquête de terrain.

#### Biais potentiels amenés lors de l'analyse

Il convient également de mettre en lumière les divers biais que pourrait amener cette analyse d'un cas unique. En effet, dans le cadre de cette recherche, nous présupposons que ce cas puisse faire office de référence, ce qui pourrait donc amener un biais dans le cadre d'une étude plus large et plus complète à ce sujet. En revanche, l'analyse d'un cas unique a l'avantage d'être hautement falsifiable.

Signalons également que la réalisation de ce travail de recherche universitaire est marquée par un contexte de crise sanitaire. En effet, le monde est actuellement touché par le *COVID-19*. Au regard de cette crise, le mode d'administration de notre enquête s'est avéré être adéquat (et respectueux des mesures sociales et sanitaires).

En revanche, cette crise sanitaire pourrait influencer (plus ou moins fortement) la vision des citoyens à propos de l'Union européenne et de ses institutions et donc pourrait potentiellement influencer les réponses des personnes acceptant de répondre au questionnaire. La situation sanitaire amenée par la propagation du *COVID-19* a donc peut-être biaisé les résultats de notre recherche en rendant les personnes plus prudentes à l'égard de l'Union européenne. Une crise sanitaire d'une telle ampleur reste (fort heureusement) un événement rare et exceptionnel.

## Analyse empirique

### Analyse des résultats de l'enquête

Maintenant que nous avons présenté les variables sur base desquelles nous travaillerons ainsi que la méthode avec laquelle nous désirons les employer, il convient de mener à bien notre analyse empirique. Intéressons-nous maintenant à la composition et aux caractéristiques de notre échantillon. Rappelons tout d'abord que ce dernier est non représentatif de la population de la région wallonne. Notre échantillon est composé de 141 femmes, 160 hommes et d'une personne ayant choisi de ne pas nous préciser son expression de genre (sachant que l'opportunité de donner tout autre genre était laissée au répondant).

#### 1) Vous êtes ?

302 réponses

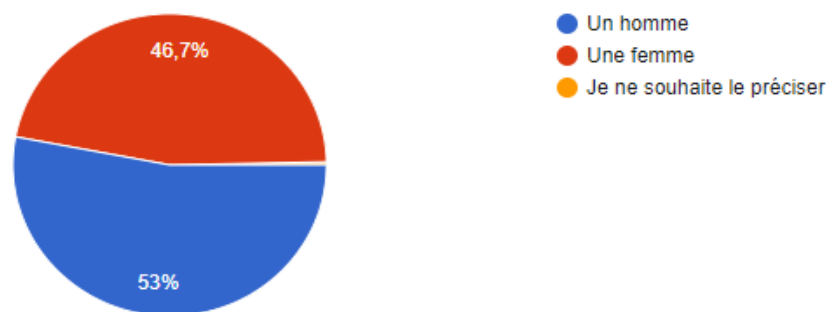


Figure 2 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

Notre échantillon est composé de 167 personnes âgées de 18 à 30 ans, de 99 âgées de 30 à 50 ans et finalement 36 âgées de plus 50 ans.

## 2) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

302 réponses

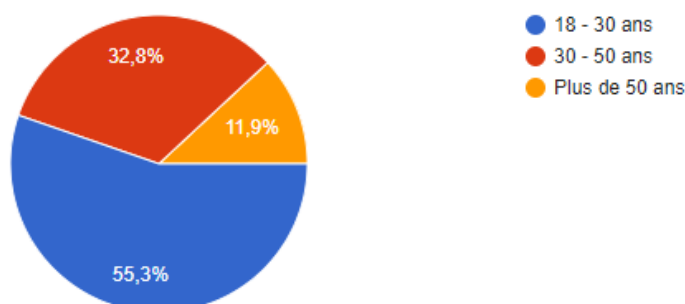


Figure 3 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

En termes de situation professionnelle, 120 répondant(e)s sont étudiant(e)s, 131 sont employé(e)s, salarié(e)s ou indépendant(e)s, 23 sont en recherche d'emploi, 22 sont retraité(e)s et 6 ont un emploi qualifié de « autre ».

## 3) Quelle est-votre situation professionnelle ?

302 réponses

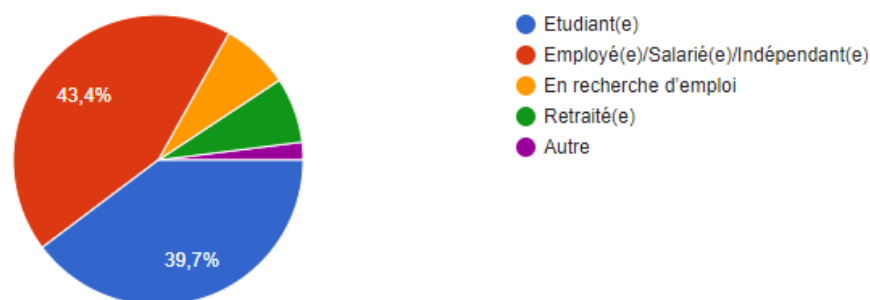


Figure 4 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

Notre échantillon se compose de 302 citoyens wallons majeurs. Un grand nombre de répondants (187) est issu de la province du Hainaut. Les provinces de Liège (23), Namur (37), Luxembourg (25) et du Brabant Wallon (30) sont moins représentées. Nous pouvons notamment expliquer cette sous-représentation dans l'échantillon par le fait que l'UCLouvain

FUCaM Mons soit située dans le Hainaut et que le Hainaut soit la province d'où est menée l'enquête.

4) Dans quelle province habitez-vous ?

302 réponses

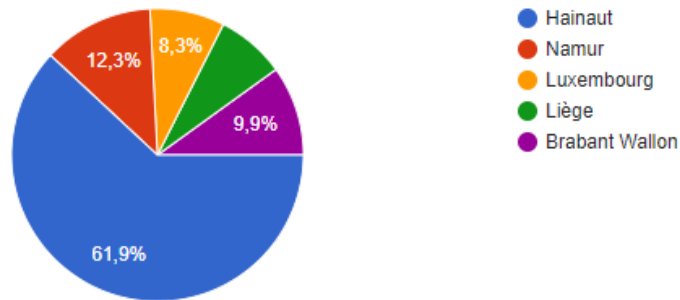


Figure 5 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

Notre échantillon est également composé de 260 personnes affirmant n'avoir aucun lien avec l'Union européenne et de 42 ayant un lien avec l'Union notamment au travers de leurs différents parcours d'études supérieures, dans le cadre de leur travail, d'un Erasmus ou encore dans le cadre de l'obtention d'une bourse et/ou de subsides européens.

Mettons également en lumière le fait que nombreux sont les répondants qui apparaissent être surpris par le fait que l'Union européenne mette en œuvre de telles politiques étrangères. En effet, il semble que plus de la moitié de notre échantillon soit surpris voir très surpris par la présentation d'une telle politique étrangère mise en place par l'Union européenne et ses Etats membres.

### Cet exemple de politique internationale européenne me surprend

302 réponses

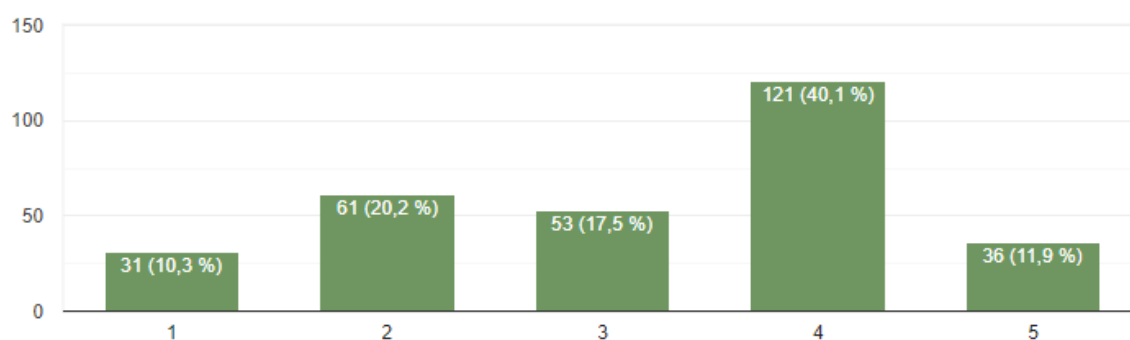


Figure 6 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

Rappelons que notre questionnaire est composé de trois parties. La première partie recueille des renseignements généraux sur nos répondants (âge, profession, lien avec l'Union européenne, genre, ...). Au cours de la deuxième partie, les répondants répondront à affirmations basées sur les sous-indicateurs que nous avons précédemment détaillés ensemble. Ils pourront alors se situer sur une échelle linéaire composée de cinq possibilités de réponses différentes (1 : pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord) par rapport aux sous-indicateurs que nous avons mis en lumière ci-dessus. La troisième et dernière partie sera composée d'une brève présentation de l'opération Atalanta, les répondants répondront ensuite à une autre série d'affirmations basées sur les sous-indicateurs que nous avons précédemment détaillés ensemble. Lors de cette troisième partie du questionnaire les répondants se situeront face aux différents sous-indicateurs (1 : pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord) à la lumière des informations fournies à propos de la politique étrangère de l'Union européenne

Un rappel de la philosophie de notre questionnaire ainsi que la description de l'échantillon étant faites, nous pouvons maintenant nous intéresser à l'analyse des données primaires récoltées. Nous avons, au regard des réponses fournies par les enquêtés, il convient alors de comparer les réponses données par nos répondants avant et après la présentation de l'opération Atalanta. Mettons bien en évidence que nous testons les perceptions / les ressentis sur l'identité collective européenne et les actions de politique étrangère au travers de l'opération Atalanta. Cette comparaison nous permettra de mettre en exergue les modifications (ou non) de l'identité collective sur base des indicateurs et sous-indicateurs que nous avons déterminés ci-dessus. Analysons alors ces chiffres ensemble, nous avons un effectif total de 302 répondants,

la médiane des réponses de notre échantillon se trouve pour chaque sous-indicateur entre la valeur 151 et 152.

- Unité

Reprenons l'indicateur « unité » lui-même composé des deux sous-indicateurs « intégration » et « solidarité ». Mettons un exergue les réponses données par notre échantillon aux questions liées à l'indicateur « intégration » avant et après qu'ils aient été informés de l'opération *EUNAVFOR-SOM*. Rappelons que notre échantillon a eu l'opportunité de réagir sur une échelle de 1 (tout à fait en désaccord) à 5 (tout à fait d'accord) à ces affirmations.

- Intégration

L'intégration des Etats européens au sein de l'Union européenne est une réussite.

302 réponses

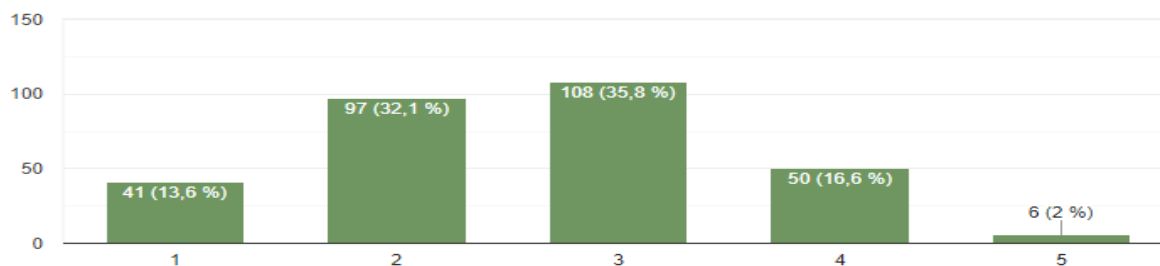


Figure 7 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAVFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses               | 1  | 2   | 3   | 4   | 5   |
|-------------------------------------|----|-----|-----|-----|-----|
| <b>Effectifs</b>                    | 41 | 97  | 108 | 50  | 6   |
| <b>Effectifs cumulés croissants</b> | 41 | 138 | 246 | 296 | 302 |

Figure 8 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAVFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 3.

○ Intégration

L'opération EU NAVFOR et ses résultats permettent d'affirmer que l'intégration des Etats européens dans l'Union est réussite.

302 réponses

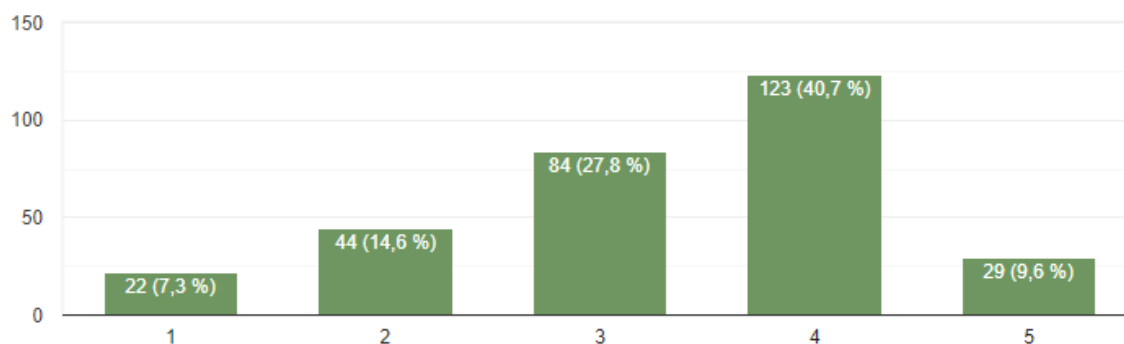


Figure 9 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAVFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses        | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| Effectifs                    | 22 | 44 | 84  | 123 | 29  |
| Effectifs cumulés croissants | 22 | 66 | 150 | 273 | 302 |

Figure 10 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAVFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est la valeur 4.

Dans le cadre de l'analyse des réponses données aux questions liées aux sous-indicateur « intégration », nous pouvons alors conclure à un effet positif de la politique étrangère sur notre échantillon. En effet, la valeur médiane des réponses est passée de 3 (ni d'accord, ni pas d'accord) à 4 (plutôt d'accord). Il convient de s'intéresser aux réponses données pour le deuxième sous-indicateur de l'indicateur « unité », le sous-indicateur « solidarité ».

Mettons un exergue les réponses données par notre échantillon aux questions liées à l'indicateur « solidarité » avant et après qu'ils aient été informés de l'opération EUNAVFOR-SOM. Rappelons que notre échantillon a eu l'opportunité de réagir sur une échelle de 1 (tout à fait en désaccord) à 5 (tout à fait d'accord) à ces affirmations.

○ Solidarité

La solidarité européenne est une valeur primordiale de l'Union européenne.

302 réponses

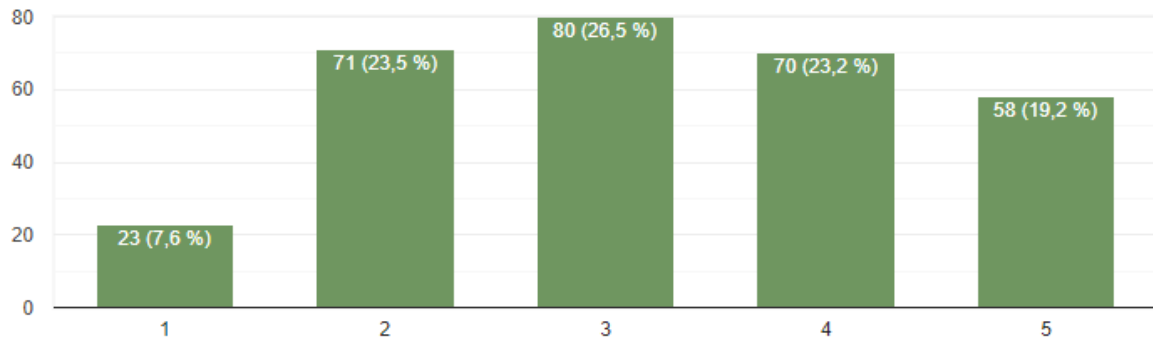


Figure 11 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses               | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|-------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| <b>Effectifs</b>                    | 23 | 71 | 80  | 70  | 58  |
| <b>Effectifs cumulés croissants</b> | 23 | 94 | 174 | 244 | 302 |

Figure 12 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 3.

○ Solidarité

Cet exemple démontre que la solidarité européenne est une valeur primordiale de l'Union européenne.

302 réponses

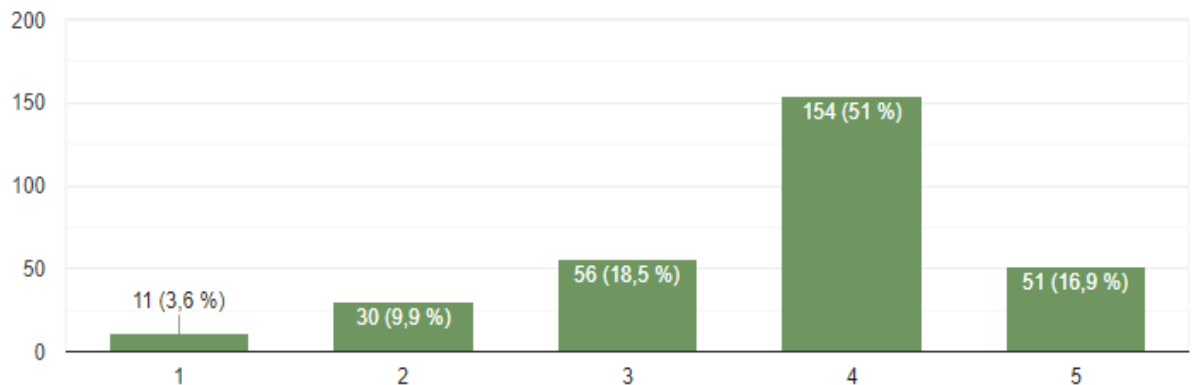


Figure 13 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAVFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses        | 1  | 2  | 3  | 4   | 5   |
|------------------------------|----|----|----|-----|-----|
| Effectifs                    | 11 | 30 | 56 | 154 | 51  |
| Effectifs cumulés croissants | 11 | 41 | 97 | 251 | 302 |

Figure 14 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAVFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est la valeur 4.

Dans le cadre de l'analyse des réponses données aux questions liées aux sous-indicateur « solidarité », nous pouvons conclure à un effet positif de la politique étrangère sur notre échantillon. En effet, la valeur médiane des réponses est passée de 3 (ni d'accord, ni pas d'accord) à 4 (plutôt d'accord).

Les deux sous-indicateurs liés à l'indicateur « unité » semblent être positivement influencés par la variable indépendante représentée par la politique étrangère européenne EUNAVFOR-SOM présentée à notre échantillon. Nous pouvons conclure que l'indicateur « unité » est alors également positivement influencé par cette variable politique étrangère européenne EUNAVFOR-SOM.

- Essor

Intéressons-nous au deuxième indicateur défini dans notre grille d'analyse, l'indicateur « essor ». Comme nous l'avons vu plus haut, cet indicateur est divisé en deux sous-indicateurs afin de permettre l'analyse. Attardons-nous sur l'analyse des chiffres ressortant de notre enquête de terrain à propos de ces deux sous-indicateurs : « ouverture » et « institutions ».

- Ouverture

Les Etats européens manifestent de bonnes relations entre-eux.

302 réponses

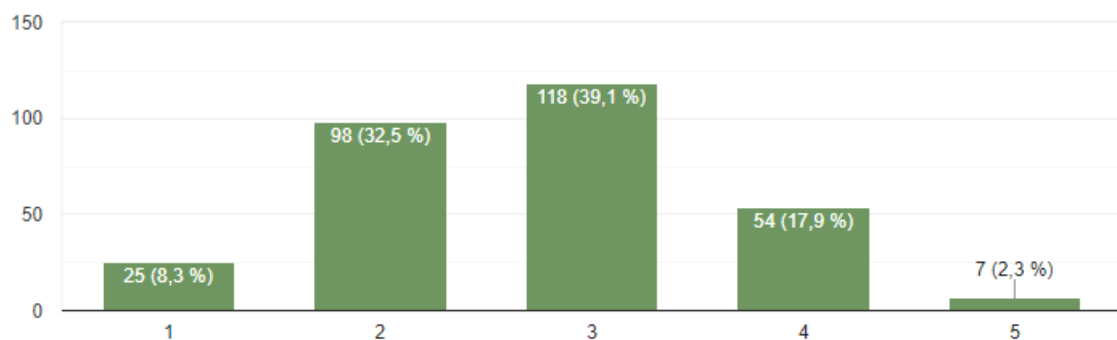


Figure 15 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses               | 1  | 2   | 3   | 4   | 5   |
|-------------------------------------|----|-----|-----|-----|-----|
| <b>Effectifs</b>                    | 25 | 98  | 118 | 54  | 7   |
| <b>Effectifs cumulés croissants</b> | 25 | 123 | 241 | 295 | 302 |

Figure 16 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère à la série de réponses à cette question est ici la valeur 3.

○ Ouverture

Cette opération européenne permet d'affirmer les bonnes relations entretenues par les Etats européens entre-eux.

302 réponses

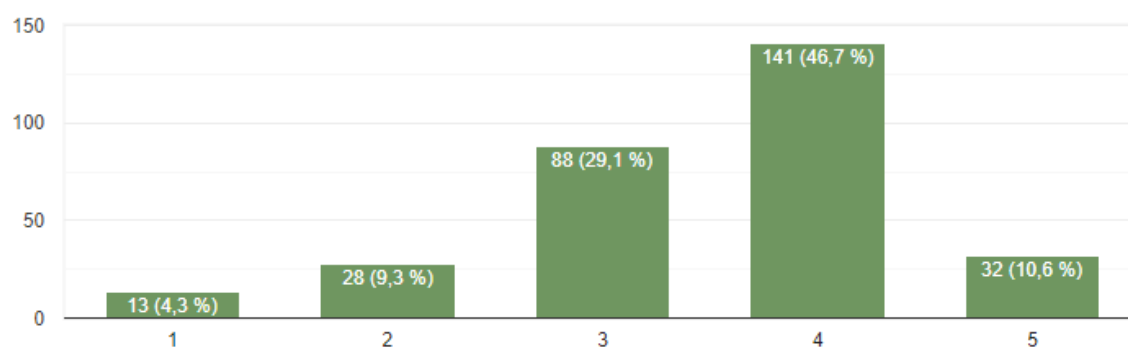


Figure 17 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses        | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| Effectifs                    | 13 | 28 | 88  | 141 | 32  |
| Effectifs cumulés croissants | 13 | 41 | 129 | 270 | 302 |

Figure 18 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 4.

Dans le cadre de l'analyse des réponses données aux questions liées au premier sous-indicateur « ouverture » avant et après la présentation d'une politique étrangère de l'Union européenne, nous pouvons conclure à un effet positif de la politique étrangère sur notre échantillon. En effet, la valeur médiane des réponses est passée de 3 (ni d'accord, ni pas d'accord) à 4 (plutôt d'accord) après la présentation de la politique étrangère *EUNAVFOR-SOM* à notre échantillon.

○ Institutions

Les institutions européennes (Banque centrale européenne, Service européen pour l'action extérieure, Comité économique et social européen, ...) sont importantes pour l'Union européenne.

302 réponses

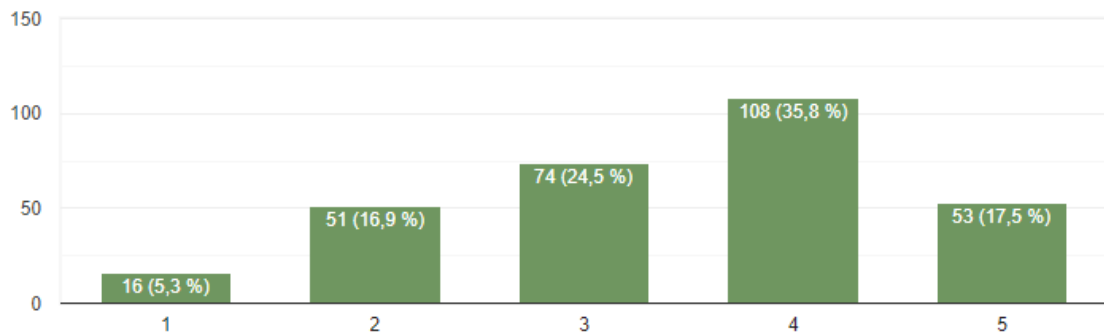


Figure 19 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses        | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| Effectifs                    | 16 | 51 | 74  | 108 | 53  |
| Effectifs cumulés croissants | 16 | 67 | 141 | 249 | 302 |

Figure 20 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 4.

○ Institutions'

Cette opération, établie notamment par le Service européen pour l'action extérieure, démontre l'importance des institutions européennes.

302 réponses

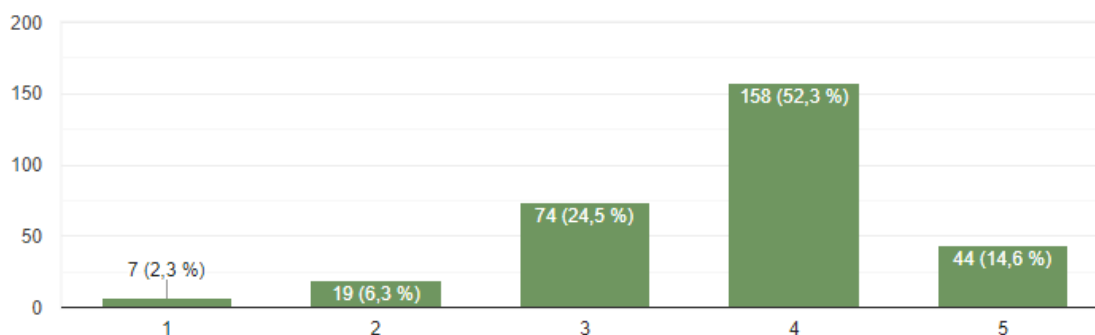


Figure 21 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses               | 1 | 2  | 3   | 4   | 5   |
|-------------------------------------|---|----|-----|-----|-----|
| <b>Effectifs</b>                    | 7 | 19 | 74  | 158 | 44  |
| <b>Effectifs cumulés croissants</b> | 7 | 26 | 100 | 258 | 302 |

Figure 22 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère à la série de réponses à cette question est alors la valeur 4.

Il convient de mettre en lumière le fait que, dans le cadre des réponses données à ces deux questions, nous ne sommes pas en mesure pouvoir mettre en exergue une modification (positive ou négative) de la médiane de réponse entre les questions liées aux institutions. Néanmoins, au regard des chiffres que nous retrouvons dans nos tableaux de données, nous sommes en mesure de conclure à une modification positive de la tendance de réponses. En effet, dans notre premier tableau de données, le mode de réponse est la modalité 3 alors que dans notre second tableau ce mode passe à la modalité 4. De plus, nous constatons une forte diminution dans le nombre réponses attribuées aux modalités 1 (pas du tout d'accord) et 2 (pas d'accord) au profit de la modalité 4 (d'accord) et une stagnation du nombre de réponse 3

(neutre). Nous décidons donc de conclure à un effet positif de la politique étrangère sur notre échantillon dans le cadre des questions liées au sous-indicateur « institutions ».

Les deux sous-indicateurs liés à l'indicateur « essor » semblent être, par conséquent, influencés par la variable indépendante représentée par la politique étrangère européenne *EUNAVFOR-SOM* présentée à notre échantillon. Nous pouvons conclure que l'indicateur « essor » est également positivement influencé par cette variable politique étrangère européenne *EUNAVFOR-SOM*.

- Liberté

Intéressons-nous au deuxième indicateur, l'indicateur « liberté ». Comme nous l'avons vu plus haut, cet indicateur « liberté » est divisé en deux sous-indicateurs afin d'en permettre l'analyse. Attardons-nous sur l'analyse des chiffres ressortant de notre enquête de terrain à propos de ces deux sous-indicateurs : « Autonomie » et « Union européenne ».

- Autonomie

L'Union européenne est totalement autonome dans ses actions sur la scène internationale.

302 réponses

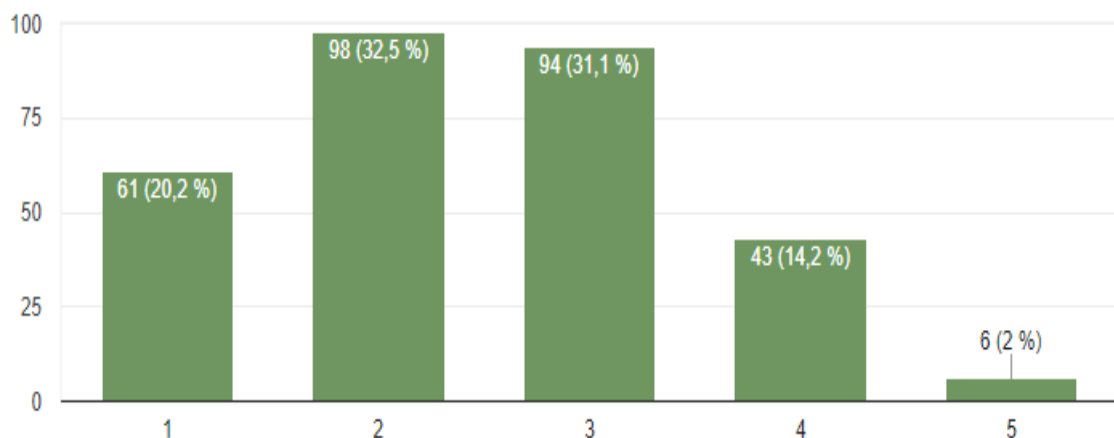


Figure 23 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération *EUNAVFOR-SOM* vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses        | 1  | 2   | 3   | 4   | 5   |
|------------------------------|----|-----|-----|-----|-----|
| Effectifs                    | 61 | 98  | 94  | 43  | 6   |
| Effectifs cumulés croissants | 61 | 159 | 253 | 296 | 302 |

Figure 24 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 2.

○ Autonomie'

Au travers de cette opération, nous pouvons affirmer l'autonomie de l'Union européenne sur la scène internationale.

302 réponses

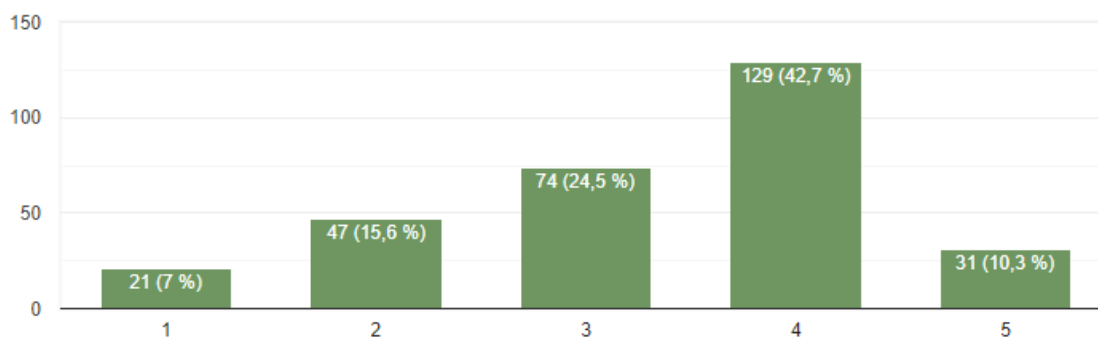


Figure 25 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses        | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| Effectifs                    | 21 | 47 | 74  | 129 | 31  |
| Effectifs cumulés croissants | 21 | 68 | 142 | 271 | 302 |

Figure 26 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 4.

Dans le cadre de l'analyse des réponses données aux questions liées au sous-indicateur « autonomie », nous pouvons conclure à un effet positif de la politique étrangère de l'Union européenne EUNAFOR-SOM sur notre échantillon. En effet, la valeur médiane des réponses est passée de 2 (ni d'accord, ni pas d'accord) à 4 (plutôt d'accord).

○ Citoyenneté européenne

Je me sens européen

302 réponses

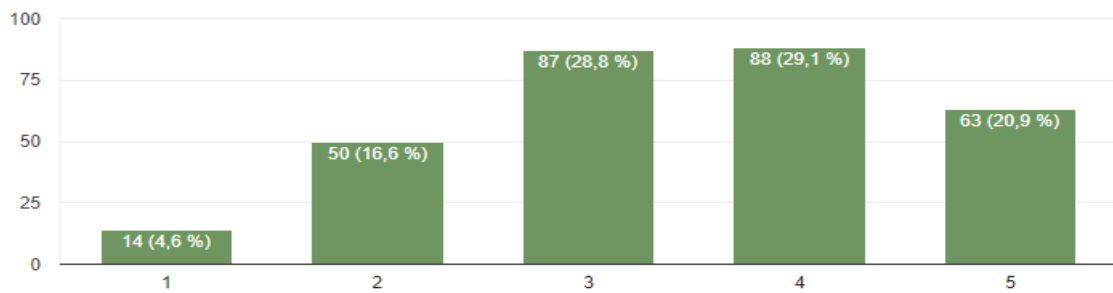


Figure 27 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses               | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|-------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| <b>Effectifs</b>                    | 14 | 50 | 87  | 88  | 63  |
| <b>Effectifs cumulés croissants</b> | 14 | 64 | 151 | 239 | 302 |

Figure 28 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 4.

○ Citoyenneté européenne

Au travers de cette politique étrangère de l'Union européenne, je peux affirmer me sentir plus européen.

302 réponses

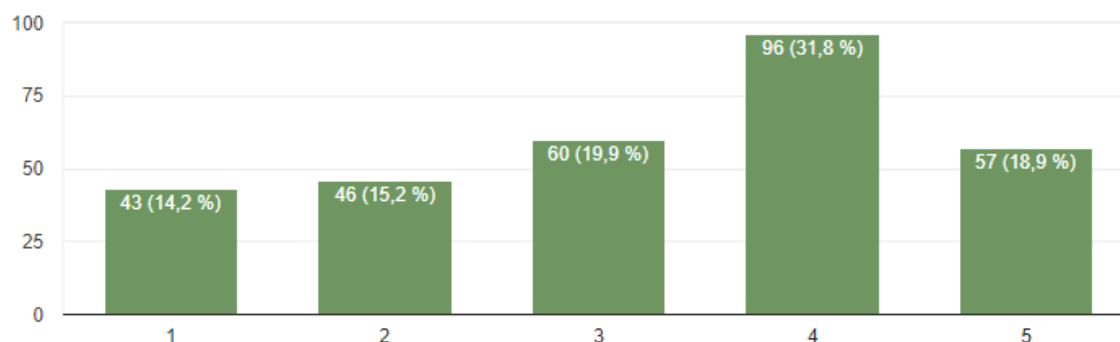


Figure 29 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

| Modalités de réponses               | 1  | 2  | 3   | 4   | 5   |
|-------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| <b>Effectifs</b>                    | 43 | 46 | 60  | 96  | 57  |
| <b>Effectifs cumulés croissants</b> | 43 | 89 | 149 | 245 | 302 |

Figure 30 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération EUNAFOR-SOM vue de Wallonie francophone ».

La valeur médiane qui se réfère aux réponses à cette question est alors la valeur 4.

Au regard des chiffres qui ressortent de nos tableaux de données concernant le sous-indicateur « citoyenneté européenne », nous ne sommes pas en mesure de constater une évolution (positive ou négative) de la valeur médiane entre la première et la seconde question. Le mode de réponse reste également le même. Il convient cependant de mettre en exergue la faible augmentation du nombre de réponses (+8) données pour la modalité 4 (d'accord) comparé à la forte augmentation des réponses données pour la modalité 1 tout à fait en désaccord (+29).

Il semble pertinent d'ajouter le fait que le nombre de réponses pour la modalité 5 (tout à fait d'accord) soit marqué par une diminution (-6). Ce sous-indicateur « citoyenneté européenne » apparaît alors être marqué par une certaine neutralité puisque la valeur médiane de réponse reste la valeur 4 mais que certain de nos répondants ne se sentent pas plus européen

après la présentation de la politique étrangère menée par l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM* qui est notre variable indépendante.

### Conclusion sur l'analyse des résultats de l'enquête

Au regard des éléments que nous mettons en avant dans l'analyse quantitative des chiffres qui ressortent de notre enquête de terrain, nous sommes en mesure d'affirmer que la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM* à notre échantillon a un impact « positif » sur les réponses de ce dernier. En effet, si nous reprenons la démarche d'analyse que nous avons déterminée dans notre méthodologie sur base des travaux des scientifiques et professeurs de l'UQAM Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996), nous pouvons mettre en évidence une évolution positive de la majorité de nos sous-indicateurs et donc des indicateurs auxquels ils se rapportent.

Il semble que notre variable indépendante (la politique étrangère de l'Union européenne et en particulier l'opération *EUNAVFOR-SOM*) ait une influence positive sur notre variable dépendante (l'identité collective européenne). Le sous-indicateur autonomie, lié à l'indicateur liberté, apparaît, quant-à-lui, être l'indicateur le plus influencé. En effet, l'analyse quantitative met en lumière que la valeur médiane des réponses données aux questions de ce sous-indicateur évolue de 2 (en désaccord) à 4 (d'accord) après la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*. La présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM* semble amener notre échantillon d'analyse à modifier fortement son point de vue sur l'autonomie (et donc sur ce même sous-indicateur et l'indicateur lié).

Les autres sous-indicateurs tels que intégration, solidarité et ouverture apparaissent être marqués par une influence positive mais moindre que le sous-indicateur Autonomie. Ces trois indicateurs sont marqués par une évolution de 3 (en désaccord) à 4 (d'accord) de la valeur médiane des réponses données aux questions après la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*. La présentation de cette politique étrangère semble alors permettre à notre échantillon d'analyse de modifier son point de vue sur ces différents sous-indicateurs (et donc sur les indicateurs qui y sont reliés).

Les deux derniers sous-indicateurs (Union européenne et Institution) apparaissent ne pas avoir connu d'évolution de leur valeur médiane de réponse après la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*. L'analyse de la valeur médiane des réponses données aux questions semble ne pas fournir de réponses d'une potentielle évolution et donc une potentielle modification.

Le sous-indicateur « institutions » peut néanmoins se caractériser par une évolution positive car si l'on s'attache aux chiffres que nous retrouvons dans nos tableaux de données, nous sommes en mesure de conclure à une modification positive de la tendance de réponses. En effet, dans notre premier tableau de données, le mode de réponse est la modalité 3 alors que dans notre second tableau ce mode passe à la modalité 4. De plus, nous constatons une forte diminution dans le nombre réponses attribuées aux modalités 1 (pas du tout d'accord) et 2 (pas d'accord) au profit de la modalité 4 (d'accord) et une stagnation du nombre de réponse 3 (neutre). Nous décidons donc de conclure à un effet positif de la politique étrangère sur notre échantillon dans le cadre des questions liées au sous-indicateur « institutions ».

En revanche, le sous-indicateur « européen » apparaît être marqué par une certaine neutralité puisque la valeur médiane de réponse reste la valeur 4 (d'accord) mais que certains de nos répondants ne se sentent pas plus européen (voir moins) après la présentation de la politique étrangère menée par l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM*.

#### Tableau récapitulatif de l'analyse

| INDICATEURS | SOUS-INDICATEURS       | RESULTATS            |
|-------------|------------------------|----------------------|
| Unité       | Intégration            | Evolution positive   |
|             | Solidarité             | Evolution positive   |
| Essor       | Institutions           | Evolution neutre     |
|             | Ouverture              | Evolution positive   |
| Liberté     | Autonomie              | Evolution positive + |
|             | Citoyenneté européenne | Evolution neutre     |

Figure 31 : Daels Adrien (2020), « Identité collective et politique étrangère européenne : l'opération *EUNAVFOR-SOM* vue de Wallonie francophone ».

Au regard de ce tableau récapitulatif des résultats de notre enquête, nous pouvons alors confirmer que, dans le cadre de notre échantillon, la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne *EUNAVFOR-SOM* a un impact positif sur l'identité collective européenne de ce dernier.

Il convient alors de marquer un recul par rapport à ses résultats. En effet, nous pouvons mettre en avant le fait que nous n'avons pas utilisé de statistiques très poussées. Effectivement, l'usage de statistiques plus développées aurait pu amener des conclusions d'analyse différentes. Mettons également en exergue que l'exemple de politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM* est un exemple très concret, il convient de se demander si nous aurions pu

obtenir des résultats semblables avec un autre exemple de politique étrangère de l'Union européenne peut-être moins parlant. Rappelons également que notre échantillon d'analyse est uniquement francophone et wallon. Une analyse des sur base d'un échantillon reflétant de manière plus fidèle la diversité de la population européenne aurait pu donner des résultats totalement différents.

Il semble également pertinent de mettre en évidence certaines remarques formulées par des personnes de notre échantillon dans l'espace réservé à cet effet laissé à la fin de notre questionnaire. Certaines signalent un profond manque de communication de la part de l'Union européenne et de ces diverses institutions. Citons certains commentaires à ce sujet. En effet :

Je pense que si les responsables de l'Union avaient expliqué un peu plus que des actions comme celle-là avaient lieu les gens seraient peut-être moins critique envers l'Union européenne

L'Union européenne devrait communiquer beaucoup plus ces actions auprès des citoyens européens.

Je n'étais pas au courant, étant étudiante, je crois que l'UE ne communique pas à ce propos.

Ces remarques pourraient ouvrir un nouveau questionnement. Nous serions en mesure de nous demander si une communication plus présente (ou du moins plus proche du citoyens) de la part de l'Union Européenne et de ses institutions pourrait avoir un impact positif sur la modification de l'identité collective européenne.

## Conclusion générale

Nous arrivons maintenant à la fin de ce mémoire. Nous avons, au début de ce dernier, et au regard d'éléments factuels et théoriques établi la problématique que selon ces éléments, la politique étrangère de l'Union européenne apparaissait jouer un rôle primordial dans l'établissement d'une identité européenne. Nous pourrions donc, dans un premier temps poser une première relation entre la politique étrangère de l'Union européenne et l'établissement de l'identité européenne. Afin de répondre à cette problématique de guider les prémices de ce mémoire, nous nous étions posés la question d'ouverture suivante : « la politique étrangère de l'Union européenne joue-t-elle (effectivement) un rôle (primordial) dans l'établissement d'une identité européenne ? ».

Cette question d'ouverture nous a alors permis d'établir un bref résumé de la littérature. Ce résumé de la littérature nous alors mis en mesure de faire le choix d'une école de pensée (le constructivisme) qui serait la charpente théorique de notre travail de recherche. L'école constructiviste des Relations Internationales nous est parue la plus pertinente à utiliser dans le cadre de notre recherche au regard des théories de compréhension du monde qu'elle nous présente. En effet, rappelons que, selon les auteurs constructivistes, l'identité des individus est définie par l'environnement social dans lequel les individus se trouvent. En revanche, c'est par les interactions permanentes des membres de la société que sont, continuellement, façonnées les normes et les cadres de cet environnement social. Mettons alors ici en évidence, l'objectif de finalité : analyser la manière dont les acteurs construisent le sens des réalités dans lesquels ils sont plongés. Dans la théorie constructiviste, tout est toujours affaire de construction de sens. Au travers des théories constructivistes, nous avons travaillées, définies et finalement établi nos propres concepts d'identité collective, d'identité collective européenne.

Nous avons retenu la définition suivante : « Le concept d'identité collective est déterminé par les diverses relations que peuvent entretenir les acteurs entre les notions de « soi », d'« ego » et de l'« autre », de l' « alter ». C'est au travers de cette identité collective que des acteurs vont, au cours d'un processus d'identification, effacer une partie (grande ou petite) de leurs différences et unir les diverses particularités identitaires qu'ils ont en commun. Les individus qui développent une identité collective commune considèrent alors que les individus qui développent la même identité collective ne sont plus un « autre », un « alter ». En effet, les acteurs qui développent la même identité collective seront considérés comme une partie des

individus ayant également développé cette même identité collective. L'identité collective sera alors rattachée au groupe d'acteurs et aux diverses caractéristiques identitaires communes qui vont unir ces derniers. Cette identité collective permet alors au groupe marqué d'une identité collective commune de se distinguer des autres acteurs et/ou autres groupes d'acteurs. En effet, l'identité collective permet alors de mettre en lumière le fait que ces autres acteurs et/ou autres groupes d'acteurs ne possèdent pas les particularités identitaires pour être membres de l'identité collective établie et qu'ils sont donc membre des « autres », des « alter » ».

Au regard de ces éléments théoriques et de la définition d'identité que nous avons au préalable construite, nous avons alors défini l'identité collective européenne comme étant : « L'identité collective européenne repose donc sur un ensemble de caractéristiques communes unissant les différents acteurs étatiques européens telles qu'une histoire partagée et/ou une culture commune et/ou une langue partagée. Ces caractéristiques communes apparaissent être également basées sur un ensemble de valeur partagées par tous et qui seraient alors le fruit d'un héritage, de l'histoire commune de ces Etats européens. Cette identité collective serait alors le point de départ des actions politiques européennes mais définirait l'orientation concrète de ces dernières. L'identité collective européenne permettrait alors de distinguer qui serait européen et qui ne le serait pas ».

Nous avons également travaillé la notion de politique étrangère en profondeur. Nous retenons de cette notion les éléments suivants : « la politique étrangère est marquée par la particularité d'être liée à un déterminant géographique, de l'intérieur des frontières vers l'extérieur des frontières de l'acteur étatique qui est à l'origine de cette dernière. En effet, un gouvernement va alors établir, adopter et mettre en œuvre une politique étrangère mais ce dernier ne peut jouir, sur cette politique étrangère, que d'une emprise relativement restreinte sur les effets de celle-ci. La politique étrangère mise en place par un acteur étatique va alors coïncider avec le rôle de cet acteur étatique. En effet, selon les travaux de Holsti (1970), ce rôle sera alors composé par la perception que les décideurs ont des positions, des tâches que leur Etat doit/devrait remplir sur la scène internationale ainsi que dans les systèmes régionaux dont cet acteur étatique est membre. La politique étrangère d'un acteur étatique a donc pour objectif d'établir sa perception de son rôle. Cette dernière est également liée à la construction d'un environnement politique international favorable à l'acteur. Mettons également en lumière les travaux Vendulka Kubalkova (2001, pp.16), selon qui, la politique étrangère est un processus à plusieurs niveaux, associé aux contacts officiels avec les pays étrangers, y compris

la prise de décision, l'environnement interne, les facteurs psychologiques et l'environnement externe ».

L'ensemble de ce travail purement théorique nous a alors permis de formuler la question de recherche suivante : « La politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM* permet-elle la transformation de l'identité collective européenne ? » ainsi que l'hypothèse de réponse à cette dernière : « L'action européenne en matière de politique étrangère contribue à la perception d'une identité collective européenne plus forte ».

Nous avons donc opérationnalisé nos concepts sur base des travaux réalisés par les professeurs de l'UQAM Jules Duchastel et Gilles Bourque (1996). En effet, dans leur ouvrage *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*. De cette manière nous avons pu établir une grille d'analyse qui nous a permis de mener une enquête de terrain basée sur les ressentis des citoyens wallons avant et après la présentation de la politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM*.

Au regard des éléments qui ressortent de notre analyse empirique, nous sommes en mesure de confirmer notre hypothèse. En effet, la politique étrangère de l'Union européenne, *EUNAVFOR-SOM* apparaît jouir d'une influence renforçant l'identité collective européenne des citoyens wallons francophones. Nous pouvons alors affirmer que, dans le cadre de ce mémoire, L'action européenne en matière de politique étrangère contribue à la perception d'une identité collective européenne plus forte.

En revanche, même si nous sommes en mesure de confirmer notre hypothèse, il convient de marquer un recul par rapport aux résultats obtenus lors de ce mémoire. En effet, les résultats (bien que positifs) doivent être nuancés. En effet, nous pouvons mettre en avant le fait que nous n'avons pas utilisé de statistiques très poussées. Effectivement, l'usage de statistiques plus développées aurait pu amener des conclusions d'analyse différentes. Mettons également en exergue que l'exemple *EUNAVFOR-SOM* est un exemple très concret, il convient de se demander si nous aurions pu obtenir des résultats semblables avec un autre exemple de politique étrangère de l'Union européenne peut-être moins parlant. Rappelons également que notre échantillon d'analyse est uniquement francophone et wallon. Une analyse des sur base d'un échantillon reflétant de manière plus fidèle la diversité de la population européenne aurait pu donner des résultats totalement différents.

Les conclusions que nous pouvons alors tirer de ce mémoire nous permettent alors de nous poser la question suivante : « une communication plus efficace de la part de l'Union

européenne et des ses institutions sur les diverses politiques étrangères européennes pourrait-elle avoir un impact positif sur l'identité collective européenne ? ».

## Bibliographie

### Textes juridiques

- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (1992), Traité sur l'Union européenne, Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg.
- CONSEIL EUROPÉEN (2001), Déclaration de Laeken.
- SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE (2010), Résolution législative du Parlement européen du 8 juillet 2010 sur la proposition de décision du Conseil fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure.

### Cours universitaires

- MOENS F. (2017), Méthodes de Recherches en sciences politiques et sociales, cours dispensé dans le cadre du Bachelier en Sciences Politiques à l'Uclouvain FUCaM Mons.

### Ouvrages scientifiques collectifs

- BLUMSTEIN P. (1991), « The production of selves in personal relationships » paru dans *The self-society dynamic: Cognition, emotion, and action* de HOWARD J.A., CALLERO P.L., New York: Cambridge University Press, pp. 305-322.
- BURKE P. (1991), « Attitudes, behavior, and the self » paru dans *The self-society dynamic: Cognition, emotion, and action* de HOWARD J.A., CALLERO P.L., New York: Cambridge University Press, pp. 189-208.
- DESCHAMPS J-C., DEVOS T. (1999), « Les relations entre identité individuelle et collective ou comment la similitude et la différence peuvent covarier » paru dans *L'identité sociale. La construction de l'individu dans les relations entre groupes* de DESCHAMPS J-C., MORALES J-F., PAEZ D., WORCHEL S., Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999, pp. 149-167.
- DORAIS L-J. (2004), « La construction de l'identité », paru dans *Discours et constructions identitaires* de DESHAIES D. et VINCENT D., Les Presses de l'Université Laval, Laval.

- GAULEJAC V. (2008), « Identité » paru dans *Vocabulaire de psychosociologie : positions et références* de BARUS-MICHEL J., ENRIQUEZ E., LÉVY A., Toulouse, Erès, 2008, pp. 174-180.
- MALONEY S. (2002), « Identity and change in Iran's Foreign Policy », paru dans *Identity and Foreign Policy in the Middle East* de TELHAMI S., BARNETT M., Cornell University Press, pp. 90-92.

### Ouvrages scientifiques

- ADLER E., BARNETT M. (1998), *Security communities*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BARNETT M., TELHAMI S. (2002), *Identity and Foreign Policy in the Middle East*, Cornell University Press.
- BATTISTELLA D. (2015), *Théories des relations internationales*, 5<sup>e</sup> ed., Presses de Sciences Po., Paris.
- BERGER P., LUCKMAN T. (1996), *La Construction sociale de la Réalité*, Editions Masson/Armand Colin, Paris.
- BOURQUE G., DUCHASTEL J. (1996), *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens (1941-1992)*, Montréal, Fides.
- CASTRA M., (2013), *Identité*, Les 100 mots de la sociologie, vol 11, Presses universitaires de France.
- CONNOLLY W. (1991), *Identity/Difference*, Princeton University Press.
- DESCHAUX-DUTARD D (2008), *Introduction à la sécurité internationale*. Presses universitaires de Grenoble.
- ETHIER D. (2010), *Introduction aux relations internationales*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- GOFFMAN E. (1962), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit.
- HUNTINGTON S. (2004), *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures* (trad. B. Hochstedt). (O. Jacob, Éd.). Paris.
- KUBALKOVA V. (2001), *Foreign Policy in a Constructed World*, Routledge & CRC Press.
- LEBOW R. N. (2008), *A Cultural Theory of International Relations*, Cambridge University Press, Éd., Cambridge.

- MARCH J., OLSON J. (1989), *Rediscovering Institutions: The organizational Basis of Politics*, Free Press, New York.
- MORIN J-F. (2013), *La politique étrangère Théories, méthodes et références*, Collection U, Editions Armand Collin, Paris.
- OLLIVIER B. (2007), *Identité et identification : Sens, mots et techniques*, Hermès Science, Paris.
- ROCHER G. (1992), *Culture, civilisation et idéologie, Introduction à la SOCIOLOGIE GÉNÉRALE*. Éditions Hurtubise, Montréal.
- ROSENAU J. (1990), *Turbulence in World Politics*, Princeton University Press.
- RUGGIE J. (1998), *Constructing the World Polity, Essays on International Institutionalisation*, Routledge.
- SAURUGGER S. (2010), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de sciences Po., Paris.
- WENDT, A. (1999). *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Éd., Cambridge.

#### Articles scientifiques

- ASHIZAWA K. (2008), « When Identity Matters: State Identity, Regional Institution-Building, and Japanese », paru dans *International Studies Review*, Vol 10, n°3, pp. 571-598.
- CASTILLO M., (2014), *Identité nationale et identité européenne. Un destin commun ?* Paru dans *Études*, vol 12, pp. 53-61. [URL] : <https://www-cairn-info.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/revueetudes-2014-12-page-53.htm>
- COSTALAT-FOUNEAU A-M. (1995), « Représentation sociale, représentation de soi, une question épistémologique », paru dans *Textes sur les représentations sociales*, Vol 4, n°1, pp. 1-60.
- DELOCHE-GAUDEZ F. (2005), « La structure en piliers », paru dans *La constitution européenne. Que faut-il savoir*, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », Paris, URL : <https://www.cairn.info/la-constitution-europeenne--9782724609506-page-249.htm>
- DROUIN-HANS A-M. (2006) , , «Identité» paru dans *Le Télémaque*, n° 29, pp. 17-26.
- HOLSTI K. J. (1970), « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy » paru dans *International Studies Quarterly*, pp. 233-309.

- KLOTZ A., LYNCH C. (1999), « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », paru dans *Critique internationale*, n°2, pp. 51-62.
- KOUMURIAN A. (2012), « Océans, enjeux de sécurité et de défense : Lorsque la mer a besoin de la terre », paru dans *Centre d'Études Supérieures de la Marine*.
- LEJEUNE-RESNICK E. (1991), « L'idée d'États-Unis d'Europe au Congrès de la Paix de 1849 » paru dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle - 1848*, n°7, pp. 65-72.
- MARTINELLI A., (2017), « The European identity » paru dans *Globalisme : Journal of Culture, politics and innovation*, n°2.
- MUCCHIELLI A. (2015), « L'identité individuelle et les contextualisations de soi », paru dans *Le philosophe*, n°43, pp. 101-114.
- ONUF N. (1998), *Constructivisme. A User's Manual* » paru dans *International Relations in A constructed World*, Armonk (N-Y), pp. 58-78.
- SCHWOK R. (2009), « Politique internationale de l'Union européenne et identité européenne : apports et limites des approches constructivistes » paru dans *Relations Internationales*, n°139, pp. 73-88, Presses Universitaires de France.
- STRIESSNIG E., LUTZ W., (2016), « Demographic strengthening of European identity » paru dans *Population and Development Review*, vol 42, n°2, pp.305-311 [URL] : <https://onlinelibrary-wileycom.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/doi/pdf/10.1111/j.1728-4457.2016.00133.x>
- TODOROV T. (2008), *European identity*, *South Central Review*, vol 25 | n°3, pp. 3-15, consulté le 8 mai 2020. [URL] : <https://www-jstor-org.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/stable/pdf/40211275.pdf>

### Articles

- DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES DE L'UNION EUROPÉENNE (2017), « Recherche pour la commission CULT- L'identité européenne », ressource en ligne, consulté le 17 mars 2020, [URL] : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/563c9c61-3b73-11e7-a08e-01aa75ed71a1>
- EUROPEAN UNION OPERATIONS HQ, MEDIA AND INFORMATION (2020), « European Union Naval Force Somalia, Operation Atalanta », ressource en ligne, consultée le 18 mai 2020, [URL] : [https://eunavfor.eu/wp-content/uploads/2019/05/20190520\\_A4-booklet-1\\_EU-U-1.pdf](https://eunavfor.eu/wp-content/uploads/2019/05/20190520_A4-booklet-1_EU-U-1.pdf)

- MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (2019), « Lutte contre la piraterie », ressource en ligne, consultée le 24 juin 2020, [URL] : <https://onu-vienne.delegfrance.org/Lutte-contre-la-piraterie>
- PARLEMENT EUROPÉEN (2020), « Politique étrangère : objectifs, instruments et réalisation », ressource en ligne, consultée le 15 avril 2020, [URL] : [https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU\\_5.1.1.pdf](https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_5.1.1.pdf)
- WORLD BANK, UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME, INTERPOL (2013), « Pirate Trails : Tracking the Illicit Financial Flows from Pirate Activities off the Horn of Africa » , paru dans *World Bank Study*.